

L'ACTION NATIONALE

L'ACTION NATIONALE	<i>Un grand patriote : de Valera</i>	3
Gérard FILION	<i>Réflexions sur la Législation sociale.....</i>	6
Marcel RIOUX	<i>Qu'est-ce qu'une Nation?...</i>	25
R. D.	<i>Tristesse de la France.....</i>	38
 <u>CHRONIQUES</u>		
Jean NICOLET	<i>Les Élections du 11 juin 1945.....</i>	41
Dominique BEAUDIN	<i>Des juges à Berlin.....</i>	47
Roger DUHAMEL	<i>Courrier des lettres.....</i>	57
X X X	<i>En deux mots.....</i>	80



Arborons fièrement le drapeau "Carillon" fleurdelysé, drapeau national des Canadiens français.

Pour tous genres de drapeaux canadiens-français, décalqueurs, insignes, grands et petits buvards, banderoles, papier à lettre avec drapeau, photographie du chanoine Lionel Groulx avec notre drapeau, coussins, plaques pour automobiles, enveloppes, timbres-drapeau, etc. . . , adressez-vous au



Comité de Propagande du Drapeau

Case postale 174, Succursale postale "C"
Montréal

Téléphone : CRéscent 9089 et TAlon 1237

● Demandez notre liste de prix. ●



37 ANS

de service consciencieux

René DUPONT — président
J.-H. DESCHENES — vice-président
Jacques DUPONT — secrétaire-trésorier



**OUI!
MEUBLEZ
VOTRE
MAISON
CHEZ**

AL DUPONT U.S.E.
de l'habitation à la décoration

4020 EST, STE-CATHERINE • AM 2111
COIN JEANNE D'ARC - PRES BLVD PIE IX

Téléphone: AMherst 2111

• LANGAGE DE CHIFFRES •

Réserve

1939

\$ 14,663

1940

\$ 53,974

1941

\$ 114,891

1942

\$ 228,505

1943

\$ 392,827

1944

\$ 617,855

•
Véritable Réveil National
•

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.



Assurer l'avenir de
votre famille, c'est
bien. Penser aussi
au vôtre, c'est mieux.
D'où la nécessité de
notre police à
double protection.
Elle vous fait rentier
à vie. Si vous mou-
rez, nous payons une
annuité aux survi-
vants. Quel est votre
âge? Nos renseigne-
ments sont gratuits.

❁ CAISSE ❁
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques
Montréal - HARBOUR 3291

La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000

514 bureaux au Canada • 60 succursales à Montréal

H.-O. VIAU

Marchand de meubles

Confection pour hommes et femmes



4741, ave Verdun • 4270, St-Jacques O.

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

LEVURE LALLEMAND

Fraîche

Les médecins recommandent la levure **fraîche**. La levure **fraîche** Lallemand est très riche en vitamines B, G et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

Vous trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

•
Maison établie depuis 40 ans.



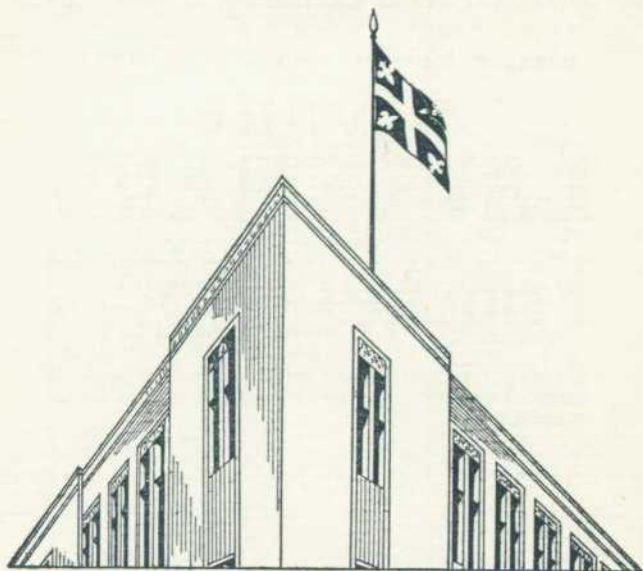
• Filtzroy 4681 •

LAMARRE FRERES

3723 Notre-Dame ouest,

Montréal

D U P U I S



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
LIMITÉE

MONTREAL

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine.

Comptoir Postal : 780, rue Brewster.

Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

VI

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

•
VOLUME XXVI
•

Comité de Direction :

F.-A. ANGERS, ROGER DUHAMEL,
ARTHUR LAURENDEAU

LIGUE D'ACTION NATIONALE

4 est, rue Notre-Dame
MONTRÉAL

Treizième année

Deuxième semestre 1945

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Un grand patriote : de Valera

Au Parlement de l'Irlande du Sud (Dail Eireann), il y a eu, à la mi-juillet, un grand débat sur le statut constitutionnel de l'Eire. M. de Valera, le grand artisan de l'indépendance irlandaise, a déclaré, au scandale de tous les Britishers irréductibles, que son pays formait une république depuis le 29 décembre 1937. Une discussion acrimonieuse a suivi, au cours de laquelle les ralliés et les démissionnaires de là-bas ont vainement essayé de déplacer la question en jeu et de mettre le premier ministre en fausse posture.

La situation est pourtant bien nette. L'Irlande du Sud, grâce à de Valera et à ses collaborateurs dans l'œuvre d'émancipation nationale, est le seul membre du Commonwealth des nations britanniques qui ait bénéficié des clauses libératrices du statut de Westminster, promulgué le 11 décembre 1931. Malgré ce document officiel, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union sud-africaine ont préféré conserver une politique servile à l'endroit de la Grande-Bretagne. En temps de paix, ils se permettaient bien, à l'occasion, pour satisfaire une opinion soucieuse d'affranchissement, de donner certains gages verbaux à la thèse autonomiste. Mais dès 1939, dès que l'Angleterre eût décidé une fois de plus de participer à une guerre européenne contre une Allemagne qui menaçait ses intérêts commerciaux et la sécurité de son peuple, les Dominions se sont empressés de lui emboîter le pas, dans la plus pure tradition coloniale.

Seule l'Irlande de de Valera a pensé à l'Irlande. Ce petit pays pauvre, qui a tant souffert au cours des

siècles de la politique d'écrasement systématique pratiquée par Londres, a cru sage d'éviter les horreurs du carnage. Il n'a vu pour lui aucun avantage à faire tuer ses fils et à faire dévaster ses villes. Des pessimistes lui prédisaient bien qu'il ne sortirait pas indemne du conflit qui ensanglantait l'Europe entière. Les pessimistes avaient tort: la guerre terminée, aucune bombe n'est tombée sur l'Irlande, le pays est prêt à reprendre ses échanges commerciaux et sa vie internationale comme par le passé, à moins que d'amers ressentiments de la part de l'Angleterre ne l'empêchent de prendre sa place légitime au soleil.

La propagande veut faire croire que de Valera est un anglophobe farouche. C'est un mensonge. Il se reconnaît des obligations envers sa patrie, mais il ne se croit pas tenu pour autant de détester les autres pays. Au Parlement, il s'est prononcé énergiquement en faveur de relations cordiales avec la Grande-Bretagne et les autres nations du Commonwealth. Ce ne sera pas sa faute s'il n'en est pas ainsi. Il est d'avis, comme le soutiennent régulièrement les juristes britanniques, que le Commonwealth est une forme d'association extrêmement souple et qu'elle peut embrasser plusieurs pays indépendants qui conservent, selon leur gré, des liens différents avec l'Angleterre. Si d'aventure cette interprétation ne convenait pas à Londres, le gouvernement britannique n'aurait qu'à en aviser Dublin, et sans doute n'y aura-t-il pas de pleurs versés dans la verte Erin...

Le premier ministre irlandais a souligné qu'il n'avait pas été invité aux dernières conférences des membres du Commonwealth, mais il ne veut pas encore passer jugement, puisqu'il y était surtout question de

problèmes de guerre et que son pays a conservé sa neutralité. Il en a toutefois profité pour faire une déclaration qui témoigne d'une belle fierté: « Aussi longtemps que je dirigerai les affaires extérieures, je ne suis pas pour humilier mon pays en me rendant auprès de quiconque, le chapeau à la main. » Le sentiment de l'honneur n'est pas le privilège exclusif des grandes puissances.

Dans la politique contemporaine, de Valera demeure un exemple de ténacité intelligente et de dignité jamais en défaut. Avec les moyens dont il disposait, sans recourir aux méthodes révolutionnaires, il a fait franchir à sa patrie des étapes importantes dans la voie de la liberté et de l'indépendance. Formons des vœux pour que cet exemple ne demeure pas indéfiniment perdu.

L'ACTION NATIONALE.

Le pauvre homme !

“Je me suis laissé posséder par la nature qui m'étreint sans repos.”

Jean-Charles Harvey

Le JOUR, 21 juillet 1945.

Réflexions sur la législation sociale

Depuis quelques années, les Canadiens sont bénéficiaires ou victimes — tout dépend des sentiments d'un chacun — de mesures et de promesses sociales comme ils n'en ont jamais connu dans leur histoire. A Ottawa comme à Québec, mais principalement à Ottawa, on multiplie les lois d'assurance, de prévoyance et d'assistance sociales. L'avant-guerre nous avait dotés d'allocations aux vieillards, aux mères nécessiteuses, aux aveugles, d'une assurance contre les accidents du travail. La guerre nous a valu l'assurance-chômage et les allocations familiales. L'après-guerre nous amènera probablement l'assurance-santé, la fixation de salaires et de prix minima, la démolition des taudis et la construction de logements ouvriers, etc. Toutes ces mesures ont pour fins d'assurer aux classes laborieuses une plus grande mesure de bien-être et de sécurité, de répartir plus équitablement la richesse nationale entre les divers groupes sociaux.

L'effort de guerre total, humain et financier, que le gouvernement exige de la population canadienne depuis six ans bientôt a fait naître dans le peuple des exigences nouvelles vis-à-vis l'État. On répète couramment dans les milieux ouvriers: s'il y a tant d'argent pour faire la guerre, il doit y en avoir aussi pour organiser la paix. Le peuple sera, durant les années de reconstruction qui suivront la guerre, particulièrement exigeant à l'endroit des gouvernements. Les partis de gauche qui mènent une propagande active dans les milieux ouvriers depuis quelques années ne manquent pas d'attiser les reven-

dications populaires et de promettre au peuple, s'ils prennent le pouvoir, une ère de prospérité dans laquelle les misères et les souffrances auront disparu. Les partis traditionnels, liés au monde des affaires par intérêt et par communauté d'idées, sont bien forcés de reviser leur programme et même de pratiquer la surenchère démagogique; eux aussi promettent un après-guerre dans lequel chacun donnera peu et recevra beaucoup.

Cette vogue pour la législation sociale pour et par la politique pose tout de même un problème. Il s'agit de savoir si les lois déjà en vigueur et celles qu'on nous propose sont conformes aux principes de base sur lesquels doit reposer une saine politique sociale. La question est d'importance puisqu'en matière sociale plus qu'en aucune autre, il faut éviter de légiférer au hasard, au gré des revendications populaires. Les lois sociales ne sont pas rigides comme les lois qui régissent le monde physique. Les réactions humaines s'expriment difficilement par des théorèmes mathématiques. C'est pourquoi il est dangereux dans ce domaine de procéder à priori, par simple déduction logique.

C'est une vérité banale que d'affirmer que la législation sociale doit être conçue et appliquée en fonction de certaines valeurs humaines. Chez nous, il existe deux valeurs fondamentales sur lesquelles repose, depuis des générations, toute la vie de notre peuple; ce sont les traditions nationales et l'humanisme chrétien. Par traditions nationales, il faut entendre certaines habitudes collectives de penser et d'agir qui différencient nettement le Canadien français de tout autre individu de race et de langue différentes. C'est ainsi, par exemple, que la famille prend chez nous un sens

nettement différent de celui qu'elle peut avoir ailleurs, disons, pour choisir un point de comparaison extrême, chez les Musulmans. Il y a là toute la différence qui peut exister entre la famille normale, c'est-à-dire constituée d'un père, d'une mère et d'un ou de plusieurs enfants et le harem tel qu'il existe encore dans certaines parties de l'Islam. Il saute aux yeux que les lois affectant les familles ne peuvent être conçues et appliquées de la même façon dans le Québec qu'en pays musulman.

L'humanisme chrétien contient d'autre part un certain nombre de notions fondamentales que ne possèdent pas les peuples dont l'esprit et les habitudes n'ont pas été informés par le christianisme. Par exemple, la notion de liberté et de dignité de la personne humaine en est une que le monde doit au christianisme et qu'on ne retrouve nulle part dans les sociétés païennes où l'esclavage, sous une forme ou sous une autre, a toujours été en honneur.

La politique sociale devant tenir compte des lignes de force de la population à laquelle elle s'applique, il va de soi que toute importation en cette matière est excessivement dangereuse et conduit nécessairement à des résultats décevants. Ce qui peut convenir à la Grande-Bretagne, à la France, aux États-Unis, ne fera pas nécessairement l'affaire du Canada. Bien plus, ce qui peut être adapté aux provinces de langue anglaise, ne va pas nécessairement à la province de Québec. Nous avons en présence deux mentalités, des traditions différentes, une conception parfois contraire du sens de la vie.

Pour être à la fois logique et pratique — ce qui est loin de s'exclure — il faut rechercher des formules

assez souples et assez compréhensives pour que la législation sociale s'adapte aux besoins et aux habitudes de chaque groupe sans briser les traditions, sans introduire dans la vie sociale de chaque peuple des éléments étrangers qui constituent un désordre social.

Nous avons déjà indiqué ailleurs(1) les éléments de base d'une saine économie. En premier lieu, vient le principe de la liberté. C'est en effet par la liberté que l'homme est humain, qu'il se sépare de la bête. L'homme est libre parce qu'il est doué d'intelligence et de volonté. Parce que l'homme est doué d'intelligence et de volonté, il a la faculté de choisir ce qui lui convient, il a la volonté de rechercher ce qui lui paraît profitable. Il ne faut pas confondre ici cette liberté humaine avec celle que préconise le libéralisme économique. La première comporte des droits et des devoirs, elle est morale; la deuxième fait appel uniquement à la lutte, à la violence, elle n'accepte pas la contrainte morale. Or la liberté humaine, définie par la philosophie chrétienne, ne doit pas être ligotée par des lois qui rabaissent l'homme au niveau d'une bête de somme. Un régime social qui enlèverait à chacun tout souci, toute initiative et toute liberté, qui remettrait entre les mains d'un État-providence le soin de satisfaire les besoins et les désirs de chacun, serait inhumain et condamnable, même s'il atteignait à un certain degré de prospérité matérielle. C'est là une des raisons pour lesquelles le communisme est condamnable, qu'il ne peut et ne sera jamais accepté

1. « La Restauration sociale », *Semaine Sociale d'Ottawa*, page 99.

par un catholique ni même par toute personne qui a le sens de la dignité humaine.

Le corollaire naturel de la liberté, c'est l'initiative. Rien ne pourra jamais remplacer l'esprit d'initiative individuel. C'est par lui que la société humaine a progressé dans tous les domaines; autant dans celui des sciences morales et politiques que dans celui des sciences physiques. C'est par sa propre industrie que chaque homme doit travailler d'abord à la satisfaction de ses besoins. Léon XIII est très explicite sur ce point dans l'encyclique *Rerum Novarum*: « et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il put se former, l'homme avait déjà reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence ».

La liberté individuelle est cependant tenue de se soumettre aux exigences du bien commun. La doctrine de l'Église enseigne, en effet, que le bien commun est supérieur au bien particulier et que chacun doit se soumettre à ses exigences. C'est en vertu de ce principe que l'État a le droit, pour des raisons graves, de discipliner et même de suspendre temporairement l'exercice des droits individuels, au bénéfice du bien général de la nation. Il exigera en temps de guerre que les citoyens donnent leur vie, s'il le faut, pour la défense de la patrie. D'aucuns se prévalent de ce principe pour prétendre que l'État a le droit de disposer de la liberté et du bien de tous les citoyens en n'importe quelle circonstance. C'est la doctrine des nazis et des communistes. Cette erreur totalitaire, le Saint-Siège l'a condamnée à plusieurs reprises depuis une vingtaine d'années. Ceux qui, chez nous, s'en prévalent pour préconiser des lois sociales qui viennent

en contravention avec la liberté des individus, tombent dans la même erreur et sont également condamnables.

La tradition chrétienne a consacré les droits inaliénables de la famille. Elle la propose comme la première cellule sociale, celle qui existe avant la société civile. La famille est une société complète par elle-même avec ses lois, son économie, sa fin propre. La famille peut exister sans l'État, mais l'État ne peut subsister sans la famille. La famille a donc sur la société civile une priorité dans l'ordre du temps et de la logique. Elle a des droits qui sont antérieurs à ceux de l'État et que celui-ci n'a pas le droit de violer.

La législation sociale est donc tenue de respecter la société familiale et ce n'est que pour des raisons graves qu'elle doit s'introduire dans le foyer. C'est encore Léon XIII qui déclare: « Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que dans de telles extrémités le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société ».

Ces deux phrases contiennent toute l'essence de la doctrine chrétienne en matière de législation affectant la famille. L'État n'a pas le droit de s'ingérer dans la société familiale sans de graves raisons et, s'il lui arrive de le faire, ce doit être non pas en vertu d'un droit qui lui est acquis, mais pour accomplir un devoir qui lui incombe.

Le troisième principe qui doit être à la base d'une saine économie, c'est l'organisation professionnelle. La profession n'est pas une société essentielle comme la famille, mais elle prend de nos jours, à cause de la complexité de l'économie, une importance de plus en plus grande. A l'époque où la société vivait dans une large mesure sous un régime d'économie fermée, la famille et la profession se confondaient presque. La maison était à la fois foyer et atelier de travail. Tous les facteurs de la production: nature, capital et travail, étaient entre les mains du chef de famille. Néanmoins les hommes exerçant le même métier trouvaient profitable de s'associer en corporations.

Dans l'économie moderne, caractérisée principalement par la division du travail et par la séparation des facteurs de la production, capital d'un côté, travail de l'autre, la profession représente une réalité plus évidente qu'autrefois. Une saine économie doit donc tendre à deux choses: 1. faire collaborer ensemble le capital et le travail qui, par la faute du libéralisme économique, se livrent une guerre incessante; 2. forcer l'industrie à supporter elle-même les frais sociaux qu'elle crée. Si par exemple, telle industrie ou tel groupe d'industries cause un problème social par suite de son caractère technique, des exigences du marché ou de la variabilité dans l'approvisionnement des matières premières, que cette industrie ou ce groupe d'industries en supporte les frais; car il nous paraît injuste de faire porter par la société en général le fardeau d'un problème particulier, tout comme il ne serait pas équitable de mettre à la charge d'un conseil municipal le coût de l'épierrement d'une ou de quelques terres d'une municipalité.

Ces principes nous paraissent conformes à l'enseignement de Pie XI qui conseille de laisser « aux groupements d'ordre inférieur les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. » Par groupements d'ordre inférieur, il faut entendre les organisations professionnelles, patronales ou ouvrières, avec les services économiques et sociaux qui s'y rattachent ou devraient s'y rattacher.

L'activité de l'individu, de la famille et de la profession, s'exerce sur des biens actuels et futurs. Pour que cette activité soit efficace et qu'elle mette en jeu les facultés supérieures de l'homme, il faut que celui-ci puisse s'approprier un certain nombre de biens. La propriété privée est en effet essentielle à l'activité strictement humaine. Ce n'est pas pour rien que la Providence a doté l'homme d'intelligence et de volonté; c'est pour qu'il soit à lui-même sa propre providence, qu'il voie à la satisfaction de ses besoins présents et futurs. Or pour satisfaire ses besoins, l'homme doit posséder en propre un certain nombre de biens dont il dispose à sa guise, dont il pourra mettre une certaine quantité de côté pour pourvoir à ses besoins à venir.

Transportons ce principe dans le domaine de la politique sociale et nous trouverons que, pour être efficace, toute législation sociale doit favoriser l'esprit de prévoyance et de sagesse des individus et des familles. Au contraire, toute mesure qui tend à faire perdre le sens de la propriété, à émousser tout ce qui peut aiguïser le sentiment de sécurité personnelle, à décourager l'esprit d'épargne et de prévoyance, est intrinsèquement mauvaise; car elle vient à l'encontre

de cet élément de base qui s'appelle la propriété privée.

Pour résumer en une formule à la fois simple et concrète les principes fondamentaux d'une saine économie, disons qu'à l'individu appartient la liberté avec ses droits et ses devoirs; à la famille, la vie privée; à la profession la vie sociale et économique; à l'État, la gérance du bien commun national, le tout centré sur la propriété privée, enrichie par l'esprit d'initiative et de prévoyance des citoyens.

* * *

Dans une économie qui respecterait les principes ci-dessus exposés et dans laquelle l'autorité publique verrait à ce que les droits de chacun soient respectés et que les devoirs soient acquittés, le problème social ne se poserait pas avec l'acuité que nous lui connaissons. Ce qui fait que la question sociale soit si difficile dans nos villes, c'est précisément que la classe la plus nombreuse, la classe ouvrière, a perdu la liberté avec son corollaire naturel, l'esprit d'initiative. Dans l'industrie moderne, l'ouvrier n'a plus à penser ni à vouloir; il a peu d'initiative à exercer; il ne conduit pas la machine, c'est la machine qui le conduit; il ne décide pas de son travail, c'est le patron qui décide pour lui; il n'a presque rien à voir à la fixation de son revenu, cela se fait en dehors de sa connaissance. Même sa vie familiale et sociale lui échappe. Ce n'est pas lui qui l'organise, d'autres s'en chargent pour lui. Il ne bâtit pas son foyer, il le trouve tout aménagé. A proprement parler, il n'a pas de foyer au sens familial du mot; il n'a qu'un gîte où il trouve

abri temporairement avec sa famille, quitte à déménager tous les ans. L'ouvrier n'organise pas ses loisirs, ce sont des entrepreneurs à gages ou à profits qui le font pour lui. On lui crée des amusements, on le distrait, on l'amuse. Qu'y a-t-il d'étonnant que dans de telles conditions, l'ouvrier se sente incapable de penser et de vouloir les moyens d'améliorer lui-même son sort ? Il y a bien dans la classe ouvrière comme dans les autres une élite qui réfléchit et qui veut, mais la masse se laisse conduire au gré de la mode et des passions populaires.

La législation sociale doit donc tendre à faire renaître dans la population le sens de la liberté et de l'esprit d'initiative. Pour avoir une valeur humaine, toute loi sociale doit nécessairement chercher à remettre entre les mains de la population la direction de ses propres affaires. Elle doit stimuler l'esprit de recherche, elle doit raffermir les volontés, elle doit s'efforcer de provoquer des initiatives collectives. Le tort de la plupart de nos lois sociales, c'est de bâtir de haut en bas contre toutes les lois de la physique et du bon sens. L'on crée des cadres, l'on élabore des plans Beveridge ou Marsh qui, sur le papier, paraissent des constructions de génie; quand on les transpose dans la réalité, ils ne correspondent plus aux besoins de la population. Ces constructions théoriques ont surtout le tort de tuer le peu d'esprit d'entreprise et d'initiative qui reste encore dans notre population. Ils habituent les gens à tout attendre d'un État-providence qui, dans leur esprit, a le strict devoir de les soigner quand ils sont malades, de les faire vivre quand ils sont en chômage, de les payer pour faire naître et élever des enfants, d'avoir soin

d'eux dans leur vieillesse et peut-être un jour de leur faire des funérailles d'État. A ce compte, la population se divisera bientôt en deux groupes : une masse informe qui n'aura plus d'humain que le nom, puisqu'elle aura perdu toute faculté et toute occasion d'exercer son intelligence et sa volonté, et, pour la conduire, une poignée de meneurs qui se seront hissés au pouvoir par leur habileté à flatter les passions populaires et à promettre, selon le mot de Léon XIII, « une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos, et à de perpétuelles jouissances ». La condition préalable de toute législation sociale efficace, c'est donc de stimuler ou de faire renaître, là où elle a cessé d'exister, l'initiative privée, familiale et professionnelle.

Il faut de plus, et cela devrait être la première condition, que la législation sociale soit conçue et adaptée de manière à ne pas détruire ce qui existe déjà. C'est malheureusement le défaut de la plupart des lois conçues en fonction des besoins des milieux ouvriers et qu'on cherche à adapter sans discernement ni adaptation aux milieux ruraux. Nous reviendrons sur ce sujet un peu plus loin. Contentons-nous de dire pour le moment que toute loi ou toute mesure qui a pour effet d'amoinrir l'esprit d'initiative et de prévoyance de la classe rurale doit être considérée comme néfaste et ne peut produire à longue échéance que des résultats ruineux.

Il reste quand même que l'État a des devoirs vis-à-vis ceux qui sont incapables de sortir de leur misère, soit qu'ils aient totalement perdu tout ressort de volonté, soit — ce qui est beaucoup plus fréquent — qu'ils soient victimes d'un régime économique qui les

accable et contre lequel ils ne peuvent rien. L'État se trouve ainsi à exercer ce que les théologiens appellent une fonction supplétive. Léon XIII reconnaît à l'État cette fonction quand il écrit, (nous répétons la citation à dessein): « s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que dans de telles extrémités le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société ». Mais remarquons encore une fois que l'intervention de l'État doit se faire, non pas en vertu d'un droit qui lui appartient, mais d'un devoir qu'il est tenu d'accomplir.

Enfin, l'État doit chercher par tous les moyens dont il dispose à contenir les appétits de ceux qui exploitent les masses ouvrières ou agricoles et qui, par les abus qu'ils commettent, doivent être tenus responsables pour une bonne part des souffrances et des misères qui s'étalent sous nos yeux.

* * *

Le principal tort des lois sociales actuelles et à venir, c'est de ne pas faire la distinction qui s'impose entre deux catégories de travailleurs, d'une part, les salariés et plus particulièrement les ouvriers de la grande industrie, d'autre part, les entrepreneurs autonomes. Plusieurs de nos lois sociales, entre autres celles des allocations familiales et des allocations aux vieillards, aux mères nécessiteuses, mettent sur le même pied l'ouvrier de la grande industrie et le cultivateur. Or la condition sociale des deux groupes est totalement différente. Le parallèle entre le cultivateur et l'ouvrier

peut se résumer à quelque chose comme ceci : le cultivateur possède la sécurité mais il lui manque ce qu'on appelle en économie moderne le niveau de vie. Par contre l'ouvrier a le niveau de vie, mais il ne possède pas la sécurité. Il faut entendre par niveau de vie, non pas l'avantage inestimable de vivre au grand air avec de quoi manger abondamment et sainement trois fois par jour, car sous ce rapport le niveau de vie de la famille rurale est souvent supérieur à celui du millionnaire d'Outremont; mais il faut entendre plutôt la facilité de se procurer les biens et les services de civilisation : eau courante, chaude et froide, chauffage central, électricité, téléphone, radio, proximité des maisons d'enseignement, des médecins, des hôpitaux, facilité des communications, etc. Si on donne au niveau de vie ce sens moderne ou américain, il est évident que celui du cultivateur est généralement inférieur à celui de l'ouvrier, car celui-ci trouve dans le milieu qu'il habite toutes ces commodités, tandis que le cultivateur doit se les procurer à grands frais et encore ne peut-il souvent les obtenir, même s'il consent à y mettre le prix. Par contre le cultivateur et d'une façon générale le rural possèdent la sécurité. En effet l'homme de la terre et par extension l'habitant des villages et même des petites villes ne sont pas exposés aux mêmes aléas que l'ouvrier de la grande industrie. Le cultivateur possède une terre, des instruments, un troupeau, et il a la certitude, même durant la période de dépression économique et de chômage, d'avoir de quoi manger et s'habiller, un toit pour se mettre à l'abri. Il en va de même du villageois qui, dans la majorité des cas, possède une maison avec un jardin, assez souvent une vache, un porc et

un cheval, et trouve moyen, par son ingéniosité, son esprit de travail et d'économie, de passer tant bien que mal à travers les pires crises économiques. On a du reste constaté ce phénomène de 1930 à 1940, alors que les gens de la campagne, cultivateurs et villageois, n'ont pas enduré le centième des souffrances et des privations qu'ont subies les salariés des villes.

Les lois sociales présentement en vigueur et celles qu'on nous propose ont presque toutes pour fins de donner à l'ouvrier ce qui lui manque, c'est-à-dire la sécurité. C'est la fin que le législateur a assignée aux lois concernant les accidents du travail, l'assurance-chômage, les pensions aux vieillards et plusieurs autres. Ces lois ont été conçues en fonction des besoins industriels et c'est pourquoi elles s'appliquent difficilement aux cultivateurs, aux pêcheurs, à l'artisan et à l'ouvrier rural. L'assurance-chômage, pour étudier un cas concret, est d'une nécessité indiscutable pour l'ouvrier de la grande industrie, car celui-ci peut difficilement trouver à s'embaucher quelque part quand l'usine, la fabrique ou l'atelier dans lequel il gagne sa vie ferme ses portes pour des raisons qu'il ne connaît pas et qui échappent à son contrôle. Quand une usine de papier, un atelier de construction mécanique ou une fabrique de chaussures ferme ses portes, c'est un signe probable que l'industrie concernée a atteint un point de saturation et qu'on est à la veille d'un chômage plus ou moins généralisé. L'ouvrier congédié trouvera difficilement à s'employer ailleurs, puisque l'industrie dans laquelle il gagne sa vie va au ralenti ou est complètement arrêtée. De plus, avec la division du travail et la spécialisation des tâches qui caractérisent l'économie moderne,

l'ouvrier peut difficilement changer de métier et d'emploi du jour au lendemain. C'est pourquoi l'assurance-chômage est une institution nécessaire à l'ouvrier et même au salarié des centres industriels.

Dans les milieux ruraux, la situation se présente d'une façon totalement différente. En agriculture, pas de chômage. Les artisans ruraux trouvent toujours, même durant les périodes de crise, quelque chose à faire et quelques moyens de gagner leur vie. De plus, ils possèdent presque tous de quelques centaines à plusieurs milliers de dollars d'économies amassées précisément en vue des mauvais jours, périodes de chômage, maladie, accidents ou vieillesse. De 1930 à 1940, il n'y a pratiquement pas eu de secours directs ni de travaux de chômage dans les centres ruraux et pourtant la population a vécu infiniment mieux qu'en ville où l'assistance a coûté des centaines de millions de dollars.

La raison fondamentale de cela c'est que la population rurale n'a pas perdu l'habitude ni la possibilité d'avoir soin d'elle-même dans les mauvais jours comme dans les bons. Or quand une mesure sociale d'État destinée au salarié des villes vient s'appliquer dans le milieu rural, l'on constate tout de suite un changement de mentalité inquiétant. Par exemple, la Commission d'assurance-chômage a cru bon d'étendre ses bénéfiques à tous les salariés, même à ceux du monde rural. Or il se produit à la campagne, depuis un an, un phénomène qui ne manque pas d'alarmer ceux que préoccupent le bien-être et l'avenir de notre classe rurale. L'on trouve dans chaque village de la province de Québec des dizaines et des dizaines de personnes, pères de familles ou jeunes

gens, qui refusent de travailler « pour ne pas perdre leur chômage ». Au mois d'avril dernier, il y en avait plus de cinquante dans un village d'environ 300 familles, que nous connaissons bien, tandis que les marchands, les rentiers, les artisans de ce même village ne pouvaient trouver personne à embaucher pour scier, fendre et corder le bois de chauffage, dégager les trottoirs, préparer les jardins, tondre les pelouses, réparer les clôtures, tous travaux qui sont normalement faits par les journaliers de village. Quand les allocations familiales viennent s'ajouter aux prestations de l'assurance-chômage, une bonne moitié des journaliers de village trouveront plus payant de se croiser les bras que de travailler.

On nous répondra peut-être: la faute n'en est pas au système, mais aux fonctionnaires du Service sélectif et de l'Assurance-chômage qui devraient forcer ces fainéants à travailler. En théorie, c'est vrai. Mais en pratique, il n'est pas facile pour les bureaux de la Commission de l'Assurance-chômage de trouver au journalier qui aura travaillé, par exemple, deux ou trois mois au déneigement des voies de chemin de fer, un emploi équivalent dans son milieu. Encore faudrait-il pour y arriver que la Commission d'assurance-chômage ait au moins un représentant dans chaque village pour recevoir les demandes de tous ceux qui ont des travaux de quelques heures ou de quelques jours à faire exécuter et répartir les tâches entre ceux qui vivent de prestations. L'on voit tout de suite que cela aboutirait presque fatalement au travail caporalisé, à la dictature du travail.

L'analyse des phénomènes sociaux que produisent dans le milieu rural les allocations aux vieillards et

aux mères nécessiteuses, de ceux que produiront les allocations familiales et l'assurance-santé, nous conduirait à des conclusions et à des absurdités analogues. C'est que, pour en revenir aux principes fondamentaux, les lois sociales doivent être conçues en fonction des besoins et de la mentalité des gens auxquels elles s'adressent, qu'elles doivent chercher à stimuler l'esprit d'initiative et de prévoyance, qu'elles doivent éviter de tuer ces qualités morales dans les milieux où elles existent. Pour atteindre ces fins nos lois sociales actuelles et futures devraient faire une distinction bien nette entre la ville et la campagne, s'appliquer différemment dans les deux milieux. De plus, elles devraient faire appel davantage à l'initiative professionnelle en stimulant la création et le développement de caisses mutuelles, organisées et dirigées par les intéressés avec le concours et l'appui financier, si nécessaire, de l'État. C'est à ces conditions que la législation sociale appliquée dans la province de Québec s'adaptera le mieux à notre mentalité et à nos besoins.

Gérard FILION.

Le sens national

Le *Toronto Daily Star* se félicite d'apprendre que quelque vingt mille militaires canadiens ont décidé de s'établir définitivement en Angleterre, une fois leur service terminé. S'il reconnaît cette perte de capital humain, il s'en console en se disant que le Canada demeure gagnant par « l'immigration de milliers d'épouses de guerre britanniques, et plus tard de beaucoup de leurs parents qui les suivront, si les épouses trouvent dans ce Dominion l'accueil généreux qui devrait leur être accordé. »

En d'autres termes, le caractère ethnique d'une population n'a aucune signification pour le journal torontois. Les Canadiens pourraient se transporter en Angleterre et les Anglais au Canada, et tout serait pour le mieux. Après tout, le Canada n'est-il pas une succursale de la Grande-Bretagne ?

L'ANTIQUITE EST UN TITRE DE NOBLESSE

*Toute famille qui peut retracer
ses ancêtres 250 ou*

300 ans en arrière s'impose au respect

Les romanciers, pour nous présenter leurs plus remarquables héros, ne trouvent de meilleure formule que celle-ci : "Sa famille remontait . . . au temps des Croisades" . . . ou bien "aux origines de la Normandie" . . . ou bien, en termes généraux, "aux temps les plus reculés".

Et si l'antiquité est, par elle-même et sans aucune addition, un titre de noblesse, elle l'est, à plus forte raison, lorsque, comme dans notre cas, cette antiquité s'enrichit en cours de route de nombreux faits glorieux, héroïques.

Trente et un ans de recherches patientes et une immense documentation méthodiquement accumulée nous mettent en état de retracer vos ancêtres deux ou trois cents ans en arrière, soulignant tout ce qu'il y a de glorieux pour chacun d'eux.

Avec documents authentiques à l'appui.

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN

"Une oeuvre nationale digne de votre encouragement"

4184, rue St-Denis - - - Montréal

Immense documentation méthodiquement accumulée. 31 ans de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien français, Franco-Américain ou Acadien. Ecrivez-nous pour renseignements et honoraires.

Des éditions nationales

en

langue anglaise



"A FRENCH CANADIAN SPEAKS"

by Roger Duhamel

reproduit du Maclean's Magazine
édition du 1er janvier 1945

"WHY WE ARE DIVIDED"

(traduction anglaise de la conférence du chanoine
Groulx : "Pourquoi nous sommes divisés")

Une première édition de 20,000 exemplaires s'est
enlevée rapidement. Une nouvelle édition de
15,000 exemplaires vient de paraître.

CHAQUE brochure : \$ 0.05 l'exemplaire
\$ 4.00 le cent
\$35.00 le mille.

•

LES ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE

C.P. 1524 Place d'Armes, Montréal

MArquette 2837

Qu'est-ce qu'une nation?

Le Père Delos, dominicain français de grande culture et de réputation internationale, consacrait dernièrement deux volumes à l'étude de la nation. Le problème se rapportant à la nationalité s'insère dans celui, plus vaste et plus complexe, de la civilisation, parce que, selon l'auteur, la nation est un des éléments les plus stables et les plus puissants dans la structure du monde moderne.

Nous savons déjà qu'il y a plusieurs façons d'entendre le mot *civilisation*. Ne parle-t-on pas communément de la civilisation grecque, des civilisations du passé et aussi, surtout en temps de guerre, de la défense de la *civilisation*. Que le mot même ne soit pas employé aussi fréquemment et aussi généralement dans tous les pays, il n'en reste pas moins que l'idée qui y est exprimée, avec quelques divergences qui s'expliquent par l'opinion que l'on se fait de l'homme parfait, est universelle. En Italie, « *Civiltà* » correspond à notre mot civilisation; la conception qu'on se fait en Angleterre du "gentleman" prime et englobe celle de l'homme tout bonnement civilisé; la "kultur" allemande se rapproche aussi de civilisation avec peut-être une note prédominante vers le côté scientifique.

Chez les personnes de culture française, on peut distinguer deux façons d'entendre civilisation. Selon le père Delos, l'une serait « plus idéale, plus abstraite, en référence avec l'absolu, l'autre plus historique et plus sociologique »¹; donc quand nous parlons de civilisation occidentale ou de civilisations nous aurions

1. Delos, *La Nation I*, page 10.

en vue certaine manière de vivre et de penser qu'auraient atteinte des sociétés; la civilisation désignerait plutôt l'idéal ou le but que l'homme se propose d'atteindre. Cette nation « abstraite et idéale » devrait être très objective et représenter un but commun à tous les hommes. Comme nous pouvons facilement l'observer, il n'en est pas ainsi, parce que les critères diffèrent de pays à pays; dans l'un, ce sera l'écrivain qui représentera le mieux cet idéal, dans l'autre ce sera le financier ou l'acteur de cinéma.

Le père Delos ajoute que « s'il est naturel de les étudier (civilisations) et de les comparer, il est légitime aussi de les confronter avec l'idéal de vie sociale que l'on croit basé sur la raison »¹. De plus, l'auteur semble admettre que toute civilisation historique marque progrès sur celle qui la précède; il écrit de l'humanité considérée comme corps de civilisation que « sa marche est un perpétuel progrès ».² Il nous semble primordial de définir la civilisation idéale, d'en rechercher les critères en se fondant sur les données de la philosophie et de toutes les sciences et de confronter ensuite cet idéal avec les civilisations historiques et de rechercher l'apport que chacune d'elles a contribué à sa réalisation. Renan et Lecomte du Nouy tiennent que la civilisation est dynamique et manifeste le conflit entre l'animalité et la raison. L'homme étant replacé dans le contexte de l'évolution, nous le verrons osciller entre « le souvenir de son évolution antérieure qui persiste en l'homme et les idées spirituelles qui tendent à la lui faire oublier. »³

1. *Op. cit.*, page 14.

2. *Opus cit.*, page 14.

3. Nouy: *L'avenir de l'Esprit*, p. 229.

Envisagé sous cet angle, « l'homme parfait, selon Renan, serait celui qui serait à la fois poète, philosophe, savant homme vertueux et cela non pas par intervalles et à des moments distinctifs (il ne le serait alors qu'à médiocrement), mais par une intime compénétration à tous les moments de la vie, qui serait poète alors qu'il est philosophe, philosophe alors qu'il est savant, chez qui, en un mot, tous les éléments de l'humanité se réuniraient en une harmonie supérieure, comme dans l'humanité elle-même. » Au sujet de la civilisation, Duhamel parle d'équilibre parfait entre les forces matérielle et spirituelles d'une nation tout en insistant sur la « subordination des premières aux secondes. »

Comme il y a eu des reculs dans l'évolution des espèces, des reprises, des essais en tous sens, ainsi, dans la succession des civilisations, les mêmes phénomènes se produisent. Rares dans l'histoire des siècles passés sont les exemples de l'équilibre et de la juste appréciation des valeurs dont parle Duhamel. Comme les nouvelles écoles d'art apparaissent souvent en réaction contre celles qui les ont précédées, ainsi en est-il des civilisations. Trop souvent on passe d'un excès à un autre. Après une guerre, une révolution, une guerre civile, apparaissent de nouvelles théories, de nouvelles manières de vivre qui apportent bien des changements à une civilisation. Sans qu'il y ait toujours reculé sur tous les points, souvent on voit que ces nouvelles civilisations oublient ce qui s'est accompli avant elles. Renan parlant de la Révolution française et du XVIII^e siècle s'exprime ainsi : « Ce siècle ne comprit bien que lui-même et jugea tous les autres d'après lui-même. Dominé par l'idée de la puissance

inventrice de l'homme, il étendit beaucoup trop la sphère de l'invention réfléchie. En poésie, il substitua la composition artificielle à l'inspiration intime qui sort du fond de la conscience sans aucune arrière-pensée de composition littéraire — Ce siècle ne comprit pas la et nature l'activité spontanée. » Quelque bien qu'ait apporté la Révolution française, quelque nécessaire qu'elle ait pu être, elle enregistra des reculs sur bien des points. Ne pourrait-on pas et avec encore plus de raison, dire la même chose de l'américanisme moderne ? L'Américain moyen est-il plus civilisé que le Sans-culotte ? Peut-être pas, si l'on prend comme critère la subordination de l'animalité à la raison. Chacune des civilisations historiques qui se succèdent ne marque pas nécessairement un progrès indubitable et total sur les précédentes : s'il y a progrès et continuité, c'est par le legs d'idées morales et spirituelles qu'elles se transmettent les unes aux autres ; ces idées peuvent très bien être le fait d'une infinie minorité d'hommes qui vivent à une certaine époque. « Ainsi à travers les civilisations, malgré elles parfois, la civilisation a poursuivi sa marche ascendante. Elle s'est enrichie, épurée progressivement. Elle s'enrichira encore. Mais elle devra lutter contre certaines formes matérielles du progrès qui en apparence, risqueront de l'anéantir. »

Le Père Delos affirme que la civilisation : « C'est l'esprit de l'homme institué dans le monde et dans l'histoire » et il ajoute : « Ce n'est pas l'intuition esthétique de Michel-Ange qui appartient à la civilisation mais son Moïse. Évidemment le Moïse de Michel-Ange est du domaine de la civilisation historique du XVI^e siècle italien ; il a aussi influencé les

génération suivantes. Mais qu'eût été l'habileté manuelle de Michel-Ange sans son intuition esthétique ? Ce qui prouve que Michel-Ange est civilisé et qu'il appartient à une époque civilisée, c'est qu'il a eu cette inspiration esthétique. Les individus que nous appelons les barbares ont souvent été de très habiles artisans. Pourquoi n'ont-ils pas sculpté de Moïse ? C'est parce que faisant partie d'une société primitive et leur intelligence n'étant pas assez évoluée, leur conception du beau était nécessairement très limitée. Le Moïse de Michel-Ange ajoute quelque chose aux civilisations, tandis que son inspiration esthétique enrichit, la civilisation. »

Quelle est la relation entre nation et civilisation ? La nation est-elle un élément de la civilisation ? Bien que le mot nation n'ait pris vogue qu'au XIXe siècle avec l'éclosion des nationalismes, du principe des nationalités et des nations modernes, la nation elle-même renferme le premier et le plus important élément de l'évolution et de la civilisation : la tradition : « Le perfectionnement intellectuel et spirituel de l'homme est inconcevable sans la Tradition. » Le comte du Nouy fait donc la place large à la tradition dans l'évolution de l'homme. L'anthropologiste Deniker s'exprime aussi fortement : « But progress is only possible if, side by side with individual power of initiating change, there exists in the social aggregate what may be called the power of conservation. » La tradition est ce « power of conservation ». La tradition fut d'abord gardée et enrichie dans la famille et ensuite dans le clan, la tribu, le peuple et finalement dans la nation. Le lien qui unit ces différents groupes se spiritualise à mesure que

l'histoire de l'homme se déroule. De la parenté et de l'affiliation sanguine qui caractérisent la famille, il passe à l'esprit de conversation et à l'utilitarisme avec le clan et la tribu pour devenir un phénomène plus spirituel et désintéressé avec le peuple. Les causes formelle et finale de la nation sont d'ordre psychique; nous verrons aussi que la Tradition joue un grand rôle dans la formation de la nation et que c'est une de ses forces les plus puissantes. Nous croyons aussi avec Daniel-Rops que « la meilleure façon d'être fidèle à une tradition c'est de trouver le point où elle pourrait s'insérer dans les conditions actuelles du monde et continuer à être vivante. Ce n'est pas à en calquer les apparences les plus extérieures. »

D'aucuns se demanderont si la race se distingue de la nation. La division du genre humain en races est en grande partie l'œuvre des anthropologistes et n'est nullement naturelle. Suivant en cela l'exemple de la zoologie, l'anthropologie qui s'était donné pour mission d'étudier l'homme des points de vue physique et biologique et de le classer en espèces et en variétés, a commencé à mesurer les parties du corps humain présentant des différences physiques, à étudier la stature, la pigmentation, la craniologie et les différents organes des hommes pour les classer. Mais de tout temps cette division du genre humain a été arbitraire et vivement discutée; en 1775, Virey reconnaissait deux races, tandis que Haeckel en mentionnait trente-quatre, en 1879. Ces savants ne s'entendirent pas sur les critères de différenciation; si l'on ne prenait que la pigmentation de la peau comme critère distinctif d'une race, même parmi les Blancs, il faudrait reconnaître plusieurs races; l'Es-

pagnol au teint olive ne se rangerait pas dans la même catégorie que l'Anglais au teint rose. Deux individus nés du même père et de la même mère ne se ressemblent pas toujours physiquement; l'un aura le nez long, les cheveux noirs, le crâne rond, les yeux gris, et l'autre aura le nez cassé, les cheveux roux, le crâne ovale et les yeux bleus. A quoi cela tient-il ? On pourrait peut-être répondre que c'est là les caractéristiques héréditaires de la race qui se manifestent chez l'un et chez l'autre enfant, selon qu'il tiendra de sa bisaïeule maternelle ou de son trisaïeul paternel. C'est justement là qu'il devient difficile de reconnaître les races chez les groupements d'hommes blancs. Dans quelle proportion telle race est-elle représentée dans tel groupement ? Quelles que soient les réponses que l'on puisse donner à ces problèmes, on peut constater que les hommes d'aujourd'hui ne s'assemblent pas à cause de leurs caractéristiques physiques.

Quant à la Laurentie le facteur race n'entre pas en jeu. Vous étonneriez un anthropologiste en lui demandant à quelle race nous appartenons. Quand ces savants étudient les races de l'Amérique du Nord ils ne s'intéressent qu'aux Indiens car pour ce qui est des Blancs, on n'a qu'à se reporter à l'Europe; au point de vue de l'anthropologie, nous sommes des Européens. Or, comme nous sommes issus de la France du XVII^e siècle qui a toujours été une macédoine de races, il faut reconnaître que nous qui avons depuis ce temps subi l'influence de la nature et de la géographie, contracté quelques alliances matrimoniales avec d'autres groupes, nous sommes loin de former une race. D'ailleurs il en est ainsi de tout autre groupe civilisé.

Cependant nous avons conscience de former un groupe distinct de ceux qui nous entourent. Qu'est-ce qui nous distingue ? Si nous nous en tenions aux traits superficiels et extérieurs de notre groupement, nous verrions que nous formons ce que les sociologues appellent un groupe ethnique.

Le groupe ethnique est le produit de la nature, de la géographie et de l'histoire ; c'est une résultante du milieu. « Tandis que les races sont des classifications qui, basées sur des critères physiques et biologiques, réunissent artificiellement les hommes sans tenir compte de leurs liens sociaux ni des communautés auxquelles ils appartiennent, au contraire le groupe ethnique a l'unité et la réalité d'une communauté, d'un ensemble individualisé d'hommes, de choses et d'institutions incorporés les uns aux autres ; à cela s'ajoute qu'il détermine le devenir des individus ; il crée de ce chef entre eux des similitudes, des solidarités qui maintiennent l'unité du groupe et lui permettent de continuer son existence historique. »

Le groupe ethnique, produit de la nature et de l'histoire, forme la matière de la nation ; c'est le stage antérieur de la nation. Un groupement humain qui possède une langue, des traditions, des institutions culturelles, une manière de vivre et d'envisager la vie, qui lui sont propres n'en restera pas là, surtout si les circonstances le mettent en contact avec des groupes différents. « Le groupe qui a déjà acquis une réalité objective, prend conscience de lui-même comme groupe. » Sa conscience de former une communauté, le vouloir-vivre commun constitue la forme de la nation.

Existe-t-il une nation canadienne-française ? Le Père Delos ne se pose pas la question, mais il y répond indirectement. « Si l'on voulait trouver un exemple du rôle joué par les institutions culturelles dans la formation d'une nation, on n'en trouverait sans doute pas de plus frappant que celui du Canada français. Un groupe colonial qui compte soixante mille âmes à la fin du XVIII^e siècle se façonne un milieu et grandit en nation sous l'action de facteurs dont le plus décisif est sans contesté la fidélité à sa culture. »

L'auteur admet donc que notre groupe ethnique a pris conscience de lui-même et qu'il forme maintenant une nation, qu'il en a les droits et aussi les devoirs de conservation et surtout d'épanouissement. Soulignons que le passage de la communauté de conscience à la conscience de former une communauté est de la plus grande importance dans le problème qui nous occupe présentement; ce passage ne se fait pas sous l'action de l'homme. Si le groupe ethnique est simplement un produit de la nature, de la géographie et des institutions, la nation au contraire prend conscience d'elle-même, veut réaliser un idéal de vie, de culture et de civilisation en commun. « Une nation est un peuple qui prend conscience de lui-même, selon ce que l'histoire l'a fait; il se replie donc sur soi et sur son passé; ce qu'il aime, c'est lui-même tel qu'il se connaît ou se figure être. »

Quand la conscience nationale, quand la nation laurentienne sont-elles apparues ? En ces sortes de choses, il serait hasardeux de vouloir fixer une date précise. C'est plutôt un sentiment qui éclôt d'abord,

grandit lentement et prend quelquefois beaucoup de temps à s'épanouir et à devenir une réalité.

Plusieurs historiens français se sont posé ce problème au sujet de leur nation et l'ont résolu différemment. Thierry, Renan et Bruhnes sont ceux qui reculent le plus la date de l'éclosion de la conscience nationale chez les Français; selon eux, l'avènement de Hugues Capet en 987 aurait réalisé l'unité de la France et fait naître la nation; d'autres, tel Babelon, suggèrent la victoire de Philippe-Auguste sur Othon IV d'Allemagne, en 1214. Guizot fixe la date à 1328. Si les opinions varient avec les critères que l'on choisit, ne peut-on pas voir là une marche progressive vers la prise de conscience nationale jusqu'à l'épanouissement complet sous François Ier, sous Richelieu ou sous Louis XIV ?

La nation, étant un phénomène d'ordre psychique, il est bien difficile d'en déterminer l'apparition et le développement; on peut tout de même constater que c'est surtout sous l'action des contraintes historiques et des événements extérieurs et hostiles que la conscience nationale se manifeste et se cristallise.

Qu'en est-il des Laurentiens ? François Hertel, qui est poète et qui à ce titre voit plus loin et mieux que nous, discerne dans l'opposition de Vaudreuil à Montcalm « le premier geste notoire d'une vie spécifiquement canadienne ». Mais, selon Hertel, « la vie ne se pose qu'en s'opposant »; ce principe est juste non seulement en biologie mais en psychologie. La conquête marque chez nous, à mon sens, l'éclosion du sentiment national. Quoi qu'en pensent certains archivistes, la conquête n'est jamais un bienfait, si douce qu'on veuille s'imaginer la chaîne et si grand

qu'on puisse se figurer le « fair play » de l'opresseur. Par ailleurs que l'on cesse de nous rabattre les oreilles avec le fait soi-disant providentiel d'avoir échappé aux effets de la Révolution française, l'une des grandes heures que l'humanité ait vécues.

Plus que tout autre événement qui ait pu influencer la formation de la nation française, la conquête fit de nous un groupe différent, homogène; les Français s'en retournèrent, les Canadiens demeurèrent. Qu'étaient-ils alors ces 70,000 Canadiens? Des Français venus de Normandie, de la vallée de la Loire et de quelques autres provinces françaises. La géographie, l'histoire déjà vieille de plus d'un siècle et demi, les luttes contre les Iroquois et les Anglais, les avaient façonnés; tous ces facteurs leur avaient donné le désir de vivre ensemble, et se sentant ici « chez eux », ils voulaient survivre et accomplir de grandes choses ensemble. Et la vie d'une nation « qui ne se pose qu'en s'opposant » continua de s'affermir sous l'action des multiples oppositions tant intérieures, qu'extérieures; pauvreté, manque de livres et de classe dirigeante, efforts persistants d'assimilation de la part des Anglais, difficultés de toutes sortes qui aidèrent la conscience nationale à se développer.

Lorsque des sociologues, des historiens, des ethnologues tels, Léon Gérin, Lionel Groulx, Marius Barbeau commencèrent à s'intéresser à leur pays, chacun dans son domaine, ils y trouvèrent une nation différente des autres, possédant des arts populaires, un folklore, une histoire, des institutions et des communautés sociales. Les étrangers semblent s'étonner que nous fassions si souvent appel à notre passé, à notre histoire et, à tout ce qui nous particularise. Anomalie?

Peut-être. Mais c'est une anomalie qu'explique d'abord une cause tout intérieure. Pour prendre conscience de soi-même en tant que nation, il faut faire appel à tous les facteurs qui la constituent. Or ces facteurs sont individuants. Ce n'est pas par les traits qu'un groupement a de commun avec un autre qu'il forme une nation, c'est justement par ceux qu'il a de différents. L'anthropologie classe les humains en races par ce qu'ils ont de différent physiquement; ainsi pour les classer en nations, il faut avoir recours aux différences qui existent entre l'histoire, les mœurs, les institutions et les arts populaires de chaque groupe. Lorsque des intellectuels voulurent nous donner une raison de persévérer comme nation, ils consultèrent immédiatement nos caractéristiques. Groulx découvrit dans l'histoire des raisons de durer; Barbeau se fit l'apôtre du folklore et des arts populaires; Gérin étudia les communautés familiales, sociales et économiques. Le retour vers le passé est pour nous un élan vers l'avenir.

Pourquoi encore une fois retourner vers le passé? Devant l'incompréhension, l'ignorance et souvent la mauvaise foi, nous éprouvons le besoin de nous défendre, d'expliquer pourquoi nous sommes différents. Les Français dans leur récente épreuve, sont aussi retournés à leur passé, à leurs héros, à leurs penseurs, pour se retremper et prendre courage.

Ce perpétuel repli sur nous-mêmes présente des dangers. Nous souffrons d'un certain narcissisme intellectuel causé par le manque de contact avec des cultures différentes. Avons-nous assez tardé de vouloir connaître les autres Latins d'Amérique! Entretienons-nous des relations assez étroites avec la France

moderne ? Ce retour vers le passé et ce désir de durer tels que l'histoire nous a faits, pour nécessaires et salutaires qu'ils soient, nous jouent quelquefois de vilains tours. Nous n'avancions pas assez ; nous créons trop peu. Pour qu'une culture progresse, il faut ouvrir portes et fenêtres. Nous sommes maintenant assez forts pour les ouvrir aux influences saines et fortifiantes, qu'elles nous viennent de France ou de l'étranger.

Marcel Rioux.

Les ouvriers et l'immigration

Si les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés, il est aussi vrai d'affirmer que ce sont souvent les plus intéressés à une orientation politique qui en comprennent le moins les implications et qui sont prêts à sacrifier sans s'en rendre compte la proie pour l'ombre. Deux importantes unions ouvrières canadiennes se sont prononcées en ces dernières semaines en faveur d'une politique d'immigration, sans s'apercevoir qu'elles favorisent ainsi le retour du chômage dont leurs membres ont tellement souffert avant la guerre.

Dans le cahier des charges qu'il soumet chaque année aux autorités, le Congrès canadien des métiers et du travail affirme que « nous favorisons la révision de la Loi de l'Immigration, en vue d'accepter dans notre pays un plus grand nombre d'immigrants. » De son côté, le Congrès canadien du travail demande aux législateurs « d'adopter une politique d'immigration précise, en tenant compte de l'intérêt de développer de nouvelles sections du Canada et d'établir de nouvelles industries pour lesquelles les immigrants pourraient être spécialement préparés ou dans lesquelles ils ont déjà de l'entraînement ou de l'expérience. »

Il ne semble pas toutefois que l'on veuille pour l'instant donner suite à ces recommandations inopportunes. Le gouvernement canadien ne tiendrait pas plus qu'il ne faut à hâter et prolonger la crise de chômage inévitable que l'on pressent déjà à divers signes. D'autre part, l'Angleterre n'est pas tellement désireuse de se priver d'une main-d'œuvre dont elle a absolument besoin pour les tâches de la reconstruction ; M. Churchill l'a déclaré tout net au cours de sa campagne électorale. Les unions ouvrières en seront donc pour leurs frais, mais le projet peut rebondir à la première occasion. D'aucuns sont habiles à dissimuler sous des prétextes économiques leur sentimentalité britannique...

Tristesse de la France

Au moment où nous écrivons, Henri-Philippe Pétain, maréchal de France, vainqueur de Verdun, chef de l'État français lors de la défaite de 1940, subit son procès devant un tribunal politique. Quelle sera l'issue de cette conjuration des éléments les plus troubles de la vie politique française contre un héros de 89 ans ? Nous n'en savons rien, et au fond le verdict ne nous paraît pas tellement important. Les sbires chargés d'assassiner un vieillard ne devraient pas avoir tellement de peine à accomplir leur sinistre besogne ! Il y a déjà eu Louis XVI, il y a déjà eu le maréchal Ney. Alors, pourquoi se priver ?

Les premiers jours d'audience ont été pénibles pour ceux qui aiment la France. Un Reynaud, un Daladier, un Blum sont venus crier leur mépris et clamer leur ressentiment. Ce n'était pas très beau. Nous pouvions nous penser revenus aux jours les plus sombres de la III^e République, — qui fut parfois capable de grandeur. L'impartialité des juges et des jurés est pour le moins sujette à caution ; on sait comment ils ont été triés sur le volet pour flétrir l'une des grandes figures de la France contemporaine. Le triste spectacle s'accomplit tel qu'il a été réglé par les régisseurs.

Qu'on ne s'y méprenne pas : nous n'avons ni le goût ni l'intention d'innocenter le régime de Vichy. Nous n'avons jamais prisé la prétendue Révolution nationale, poursuivie sous la botte de l'occupant. Une renaissance, même nécessaire, s'accomplit mal en présence de l'ennemi. Nous nous en tenons aux faits. Nous constatons, d'après tous les témoignages les plus sérieux, que la

résistance militaire était, hélas, impossible en juin 1940, qu'il était devenu nécessaire de faire l'économie du sang français. Deux solutions s'offraient: ou abandonner la France métropolitaine et continuer la lutte aux colonies ou se soumettre pour un temps à l'occupation et essayer de tirer le moins mauvais parti possible d'une situation difficile. D'un point de vue militaire — le seul qui importe en l'occurrence — la résistance africaine se fût révélée infructueuse et eût compromis considérablement l'avenir. Les Allemands, alors au faite de leur puissance, n'auraient pas tardé à mettre sans retard la main sur l'Afrique, ce qui eût singulièrement compliqué les opérations de débarquement, préliminaires de la victoire.

Restait la solution de l'abnégation. D'aucuns y ont vu l'espoir d'une revanche personnelle? D'accord. Est-ce le cas d'un vieux militaire qui n'a plus rien à attendre d'une existence déjà prolongée au-delà de son terme habituel? Le maréchal Pétain a accompli sans joie une tâche que personne ne pouvait entreprendre. Il l'a fait sans illusion, parce que quelqu'un devait répondre pour la France vaincue. Qu'il ait commis des erreurs, personne n'en disconvient. Il est étrange qu'on ne retienne que les faux pas, pour oublier le sacrifice volontairement consenti d'un immense prestige! Qu'on y pense bien: la résistance était peut-être alors plus facile à Londres et à New-York, et plus tard à Alger, qu'en France même. Moins glorieuse, sans doute, car les contemporains sont ingrats. Il y a l'histoire qui juge en enlevant les visières des préjugés et des fanatismes.

Cette histoire, elle voudra retenir quelques phrases du maréchal Pétain à la première séance de son procès: « Un Maréchal de France n'implore la pitié de personne. Je ne répondrai pas à l'interrogatoire. A Vichy,

l'Assemblée nationale m'avait donné le mandat de diriger la nation. Je suis venu pour lui rendre des comptes à elle seule. C'est la seule déclaration que j'aie à faire. Les accusations dont je suis l'objet ont pour unique but de me déshonorer. Que les Français se souviennent pourtant que j'ai conduit leurs armées à la victoire en 1918. Alors que le général de Gaulle poursuivait la lutte à l'étranger, je préparais pour ma part la route de la libération. »

Il n'y a rien de plus à ajouter, sauf qu'à regretter profondément, que la France actuellement et injustement mise au rancart des grandes nations donne aussi facilement prise à ses ennemis, qu'elle les aide à se justifier de l'ignorer dans les conseils internationaux. Le procès de Pétain est une bassesse, une indignité. Dommage que le général de Gaulle qui, depuis son retour en France, a donné de nombreuses preuves de sa conscience éclairée des intérêts français, n'ait voulu ou n'ait pu empêcher ces actes de terrorisme, cette mascarade de la justice. Ceux qui auront le triste courage d'exécuter le maréchal Pétain montreront au monde jusqu'à quel degré d'aberration, de passions politiques exacerbées, peut descendre, quand il oublie la grandeur de sa mission millénaire, le peuple le plus intelligent de la terre. Dieu merci, derrière Pétain, derrière de Gaulle, il y a la France qui, elle, ne passe pas !

R. D.

CHRONIQUES

Les élections du 11 juin 1945

Plusieurs semaines sont déjà passées depuis la dernière consultation populaire qui a reporté au pouvoir les libéraux dirigés par M. Mackenzie King. Tandis que le gouvernement Churchill devait, quelques jours plus tard, céder la place à un gouvernement travailliste, les Canadiens accordaient de nouveau leur confiance à l'équipe qui a administré le pays au cours des années de guerre. Le fait, si étonnant qu'il paraisse de prime abord, s'explique toutefois très facilement.

La vigueur électorale des libéraux canadiens dépend dans une très large mesure de la faiblesse de leurs adversaires. Ils ne se sont jamais mis en peine d'élaborer une politique cohérente et progressive, ils n'ont jamais craint de violer l'une après l'autre toutes leurs promesses à l'électorat, ils n'ont jamais cherché à améliorer leurs cadres, en attirant à eux des hommes compétents et désintéressés. Peu leur importe, puisqu'ils savent d'avance que leur solide organisation de comtés et le fanatisme irraisonné qu'ils ont su créer et entretenir au sein de la population suffisent à leur ménager des succès à peu près certains.

Que peuvent-ils redouter des conservateurs, qui changent d'étiquette et de chef à chaque occasion et étalent volontiers sur la place publique leurs querelles intestines ? Ce parti a perdu entièrement la province de Québec dont il ne retrouvera jamais l'allégeance ; dans les provinces occidentales du pays, il n'en mène pas large. Même s'il a réussi, cette fois-ci, à augmenter un peu ses effectifs à la Chambre des Communes, il lui faudra encore subir de profondes transforma-

tions, assez peu prévisibles, avant de correspondre à nouveau à un sentiment solide et suffisamment réparti dans toutes les régions du pays. M. John Bracken est personnellement un excellent bonhomme et comme l'enfer sans doute, pavé des meilleures intentions. Mais malgré tous ses efforts, il ne dispose pas du magnétisme qui impose un chef à l'opinion et trop de personnages influents au sein de son propre parti minent sournoisement son prestige. Il est encore trop tôt pour les juger définitivement, lui et son groupe; la prochaine session nous démontrera s'il se haussera jamais à la taille nécessaire d'un grand chef de parti.

Les socialistes groupés à l'enseigne de la C.C.F. nourrissaient de grands espoirs, forcément ébranlés une semaine avant le scrutin fédéral par la déconfiture de leurs amis ontariens. Ils n'ont pas bénéficié du courant général vers la gauche qu'on retrouve actuellement partout en Europe et qui a porté M. Attlee au pouvoir en Angleterre. La C.C.F. comptera plus de députés qu'elle n'en a jamais eus dans le nouveau parlement fédéral, mais elle devient en somme localisée aux seules provinces de l'ouest; vers l'est, elle ne parvient pas à franchir les frontières du Manitoba. Dans ces conditions, elle éprouvera beaucoup de difficultés à s'exprimer au nom de tout le pays. On peut donc conclure, sans trop errer, que si l'aventure socialiste n'est pas définitivement abandonnée au Canada, elle est pour le moins ajournée, et il faudra que la C.C.F. obtienne de puissants renforts, peut-être à même les éléments les plus radicaux du parti libéral, pour avoir quelque chance d'accéder un jour au pouvoir. A moins que les libéraux eux-mêmes, ce qui n'aurait rien d'étonnant, s'emploient à piller une partie de son programme pour lui ravir sa clientèle.

Quoique les conservateurs et les socialistes ne représentassent pas de sérieuses menaces, les libéraux n'ont remporté la victoire que de justesse, avec une majorité considérablement diminuée, même si elle demeure suffisante pour permettre au gouvernement d'administrer le pays, sans craindre un renversement éventuel aux Communes. Et cette majorité, les libéraux ne l'ont obtenue que grâce à l'appui traditionnel de la province de Québec; sans l'affection proverbiale des Canadiens français pour M. King, celui-ci aurait dû se contenter de la direction de l'opposition.

A quoi tient cet attachement du Québec à la personne de M. King d'abord, au parti libéral ensuite? Un tel sentiment s'explique malaisément, après toutes les brimades dont nous avons été constamment les victimes. On ne peut en rendre compte que par un réflexe de crainte et par le défaut d'information. Les libéraux ont eu depuis longtemps l'habileté de faire croire à la population qu'il avaient à cœur les intérêts canadiens-français et que seuls ils étaient en mesure de les faire triompher sur la scène fédérale. Malgré tous leurs reculs, leurs volte-face, leurs trahisons, ils ont toujours trouvé des justifications qui ne résistent évidemment à aucun examen sérieux, mais contentent une opinion beaucoup plus sentimentale que logique. Cette fois-ci, ils ne se sont même pas embarrassés de défendre leur politique de guerre, inacceptable à tous égards et ruineuse pour le pays, ils n'ont pas non plus justifié leur recours à la conscription à laquelle les Canadiens français étaient censés être décidément hostiles. Il leur a suffi d'agiter quelques épouvantails et de transformer ce pauvre

M. Bracken en un croquemitaine infâme, résolu à dévorer tous les Canadiens français. Les élections de l'Ontario ont singulièrement favorisé ce stratagème et pendant la dernière semaine précédant le scrutin, les libéraux n'avaient qu'à clamer sur les tribunes: King ou Bracken ? pour aussitôt éprouver la sensation que la partie était gagnée.

Dans notre province, le facteur conservateur était inexistant; même dans les comtés anglophones où il devait normalement trouver ses plus fermes appuis, il a fait piètre figure. La lutte se livrait entre les libéraux et les nationalistes; les autres candidatures ne parvenaient même pas à obtenir une valeur de nuisance. Or, les nationalistes eux-mêmes étaient répartis en deux camps; il y avait le Bloc populaire canadien, qui alignait quelque 35 candidats, et un nombre équivalent de pseudo-indépendants, appuyés par les ministres et les députés de l'Union nationale et destinés à former une aile fédérale de ce parti. Ces « indépendants », à quelques exceptions près, ont mordu la poussière. La population y a vu une ruse de M. Duplessis pour se ménager des appuis personnels à Ottawa et surtout pour évincer le Bloc populaire aux prochaines élections provinciales. Il n'empêche que ces « indépendants » ont été plus nuisibles que le résultat mathématique du scrutin ne le laisse voir; ils ont divisé les bonnes volontés et ils ont semé dans l'esprit d'une partie de la population l'idée que toute maison divisée contre elle-même doit périr. Beaucoup d'électeurs, en présence de cet antagonisme entre des hommes qui pensent à peu près la même chose sur les problèmes essentiels, ont rallié le parti libéral. Même s'il a attrapé une rebuffade

dont il pourra ressentir les contre-coups au moment où il déclenchera à son tour des élections, M. Duplessis peut se flatter d'avoir nui considérablement au Bloc populaire.

Même s'ils ont conservé dans l'ensemble leurs appuis du 8 août 1944 et ont aussi augmenté légèrement le nombre des votes recueillis, les candidats du Bloc populaire n'ont pas obtenu le succès qu'ils étaient en droit d'espérer. Nous avons déjà au passage souligné quelques raisons de ce résultat; il en est d'autres, notamment la pénurie de la caisse électorale, l'ostracisme de la radio d'État, la trop grande insistance sur l'aspect strictement politique du débat, au détriment des éléments économiques et sociaux qui de plus en plus sont exigés de la population. Il y a trop longtemps en effet que les nationalistes se contentent de récriminations, si fondées soient-elles, sans se soucier de défendre un programme d'action positive. Les revendications légitimes en faveur de l'indépendance du Canada et de l'autonomie des provinces, par exemple, retiennent moins l'attention de la population que les mesures sociales, même si elles sont d'une inspiration aussi détestable que les allocations familiales d'Ottawa. Si les nationalistes veulent poursuivre le combat sur le terrain politique et ne pas toujours se contenter d'une opposition extra-parlementaire, il leur faudra reviser entièrement leurs méthodes et accepter les conditions de la lutte sur le propre terrain de leurs adversaires. Sinon, ils sont d'avance condamnés à défendre verbalement des principes dont le bien-fondé ne fait aucun doute pour les esprits droits, mais qu'ils ont peu de chance de voir un jour triompher.

L'échec des nationalistes est un coup très dur pour les Canadiens français. Il semble assurer le parti libéral qu'il n'a pas à se gêner de poursuivre sa politique contraire à nos intérêts les plus sacrés, puisque nous avons le pardon si facile. Il laisse entendre que nous sommes de bonne composition et que nous n'avons pas tellement le désir de nous servir de nos prérogatives démocratiques à notre avantage. Le tragique de la situation, c'est que nous avons paru, par notre vote, approuver tous les excès de l'impérialisme militaire et financier, accepter toutes les injustices commises à l'endroit de nos compatriotes des autres provinces, nous réjouir de voir notre autonomie constamment sapée. C'est ainsi, n'en doutons pas, que les libéraux interpréteront notre vote du 11 juin. Nous n'avons pas lieu d'être très fiers.

Cela, c'est le passé. Maintenant, il faut tenter de vivre. Nous continuerons de vivre dangereusement. Nous devons poursuivre sans déviation la ligne de notre destin. L'après-guerre sera très rude pour nous; la conférence fédérale-provinciale s'avère une menace précise. Trouverons-nous, parmi nos compatriotes, même s'ils ne se réclament pas de l'école nationaliste, des patriotes assez convaincus pour écarter les projets centralisateurs qui nous conduiraient à l'écrasement à brève échéance? Pour l'instant, c'est notre seul espoir, notre seule planche de salut. Par notre ténacité, par notre volonté indéfectible, par notre courage, une fois de plus, nous surmonterons les obstacles jetés sur notre route. Malgré nos fautes et nos erreurs, il ne faut pas désespérer de l'avenir.

Jean NICOLET.

Des juges à Berlin

Un conte du poète Andrieux a fait de Berlin le siège de l'intègre justice. C'était pour agrandir son domaine de Potsdam que Frédéric II, roi de Prusse, voulait déposséder son voisin, le meunier Sans-Souci. Attaché à son moulin comme à son lopin de terre, celui-ci sut montrer une irrésistible bonhomie. Le monarque menace et l'homme du peuple répond : « Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin ».

Dès lors, avant que d'être plaidée, la cause est gagnée. Pour le meunier, Frédéric II devient le plus loyal des voisins et Berlin gagne, en cette réplique mille fois redite, une réputation de haute impartialité.

Mais ce n'est là qu'un conte... Contre lui, l'histoire a prévalu. En deux guerres horribles, Berlin n'a plus été que l'ancre des monstres Hitler et Guillaume II et le foyer de propagande de la barbarie renaissante. Les bons juges d'autrefois n'ont laissé derrière eux que des persécuteurs. Les descendants du meunier Sans-Souci devaient appartenir à la *Gestapo*. L'ancienne Prusse et la nouvelle Allemagne ont assailli l'humanité et, au lieu d'un moulin, elles ont cherché à ravir l'univers. Les démocraties veillaient. Elles ont terrassé les spoliateurs et les reîtres. Elles ont vaincu. Triomphantes, elles restaurent la justice. Elles redonnent des juges à Berlin.

Des juges, non les moindres, mais les plus célèbres, les plus puissants du monde. Ils ont noms : le généralissime Staline, maître de la Russie, M. Harry Truman, président des États-Unis, M. Winston Churchill, et après lui, M. Clement Attlee, premier

ministre de l'Angleterre. Du 17 au 25 juillet 1945, aux abords de Berlin, dans un hôtel de Potsdam, ils ont prononcé leur arrêt. Ils ont jugé l'Allemagne criminelle et ils ont défini la voie qui la ramènera à l'innocence internationale.

Dans les pays alliés, les agences de presse et les journaux ont toujours signalé de tapageuse façon l'importance des rencontres Churchill-Roosevelt-Staline. Ils ont dépassé fréquemment les limites de l'exagération. Le public a souvent été mieux renseigné sur les frasques du toutou Falla et sur les mégots des cigares impériaux que sur les entretiens des grands chefs. C'était la préparation de la victoire; maintenant c'est l'ébauchage des traités de paix.

On parle toujours des « trois grands ». Cependant les noms si souvent mentionnés disparaissent. Les États-Unis ne songeaient pas à remplacer Roosevelt. La mort l'a pris. A l'Angleterre, Churchill paraissait l'homme indispensable. Il trébuche dans une élection. Il reste Staline. Auprès de lui, les États-Unis délèguent Truman et la Grande-Bretagne, Attlee. Celui qui sème n'est pas toujours celui qui moissonne et ceux qui ont gagné la guerre pouvaient s'attendre à d'autres lauriers. Allégrement et sans scrupule, les peuples remplacent les irremplaçables.

Les acteurs changent: la pièce continue. Après les actes de Casablanca, de Québec, de Téhéran, d'Yalta, c'est celui de Potsdam. Ce qui frappe le plus en ces conférences, c'est le rôle excessif que s'attribuent trois grandes puissances et le mépris de fait qu'elles manifestent envers les autres nations; c'est la négation des principes de liberté au nom desquels les petits peuples ont été convoqués au combat;

c'est l'oubli même de la démocratie et l'avènement d'une dictature mondiale. Une clause secrète du testament d'Adam doit jouer aujourd'hui en faveur de Londres, de Moscou et de Washington. Il est particulièrement odieux que la France soit tenue à l'écart. On ne voit rien, si ce n'est la force abusive, qui autorise les États-Unis, la Russie et l'Angleterre à parler au nom de toutes les Nations unies et, en certains cas, à décider sans consultation du sort de quelques-unes d'entre elles. Anglais et Russes ne représentent pas le tiers de la population européenne, et, cependant, ils refont la carte à leur guise et remuent les peuples comme des pions sur un échiquier. Cela s'appelle la « libération ».

La conférence de Potsdam a réglé, dans une certaine mesure, les préliminaires de la paix. Elle a fixé les conditions économiques et politiques auxquelles l'Allemagne sera assujettie pendant une période indéfinie. Elle a établi un conseil des ministres des Affaires étrangères. Elle a prévu la conclusion prochaine de traités définitifs avec l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande. Elle promet à ces pays régénérés l'admission au cénacle des Nations unies. Elle a autorisé la Pologne à administrer une partie de l'Allemagne. Elle a séparé l'Autriche du territoire allemand. Elle a acquiescé à la déportation des Allemands de Hongrie, de Pologne et de Tchéco-Slovaquie. Elle a déclaré que l'Espagne était atteinte de la contagion fasciste et l'a mise en quarantaine. Elle a décrété l'éradication scientifique du nazisme et du militarisme prussien. Elle a rejeté la responsabilité de la guerre sur le peuple allemand tout entier et non pas seulement sur ses chefs. Elle

a concédé à la Russie une partie de la Prusse orientale, dont la capitale Koenigsberg. Elle a réaffirmé l'intention ferme de juger rapidement les criminels de guerre. Ce sont là quelques-unes seulement des décisions auxquelles les « trois grands » hommes d'Etat se sont arrêtés au cours de neuf réunions successives. Cette besogne accomplie, ils se sont reposés et ils ont regardé avec complaisance le monde qu'ils avaient recréé. La déclaration conjointe s'exprime ainsi: « Le président Truman, le généralissime Staline et le premier ministre Attlee ont quitté la conférence qui a resserré les liens entre les trois gouvernements et qui a étendu le champ de leur collaboration et de leur entente, et qui a augmenté l'espoir que leurs gouvernements et leurs peuples, conjointement avec les autres nations unies, assureront *l'établissement d'une paix juste et durable* ».

Paix juste ! La paix des juges de Berlin. Paix durable ! Prix des ruines, des souffrances et du sang, et espoir de l'humanité ! Pauvres grand clichés vidés de leur sens ! Paravent des intérêts féroces et des égoïsmes obtus ! Gomme à mâcher pour les peuples affamés ! Arc-en-ciel à peine entrevu et déjà disparu ! Paix durable ! L'avenir n'appartient ni à Staline, ni Truman, ni à Attlee. L'avenir est à Dieu, crie Hugo de sa voix tonnante. Les hommes ont leur histoire qui raconte des tueries à peine interrompues. Le traité de Versailles, au lendemain de la *dernière* grande guerre, promettait aussi une paix durable. Des pacifistes ont insisté avec zèle sur les horreurs du conflit futur. Vainement ! Un oukase de Staline n'établira pas la paix durable, mais peut-être l'avé que murmure une religieuse en son couvent...

Et la paix juste ? Sans être rigoriste, on peut admettre que l'équité est déjà singulièrement compromise. Comparons à l'ancienne la carte nouvelle. La Russie, dont le territoire s'étend du centre de l'Europe à l'océan Pacifique, pille tous ses voisins. Elle absorbe l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie; elle prend des provinces finlandaises, allemandes, polonaises et roumaines. Elle réclame des ajustements à la Turquie. Demain elle s'agrandira en Asie. Elle implante partout le communisme et le maintient par la terreur. Elle domine, comme autant de vassaux, tous les pays du centre européen. Ce brigandage consommé, Staline appose sa signature tranquille et consciencieuse sous l'expression « paix juste ». M. Truman et M. Attlee signent immédiatement après lui, non moins satisfaits de leur grandeur d'âme.

L'objection se lève: « On a évité le pire; il faut être réaliste; voulez-vous d'une guerre avec la Russie ? » — Non, évidemment, pas d'autre guerre ! Mais ne peut-on demander et obtenir ce minimum que la vérité soit respectée ? Que la domination communiste de l'Europe ne soit pas confondue avec la liberté ? Que la suppression des pays catholiques ne s'intitule pas croisade pour la civilisation chrétienne ? Que la dictature internationale ne soit pas représentée comme le couronnement de la démocratie ? Que les peuples ne soient pas constamment dupés ? Que la justice garde son nom et l'injustice, le sien ?

En bordure de la mer Baltique, trois petits pays ont été tour à tour conquis ou « libérés » par l'Allemagne et la Russie. L'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie sont maintenant portés « disparus » ... Si les traités qui ont suivi la guerre précédente établis-

saient une juste paix en leur rendant l'existence nationale, comment les traités que l'on prépare maintenant peuvent-ils être également justes en la leur ôtant ?

Quand la Russie était l'alliée de l'Allemagne, nos journaux ont loué l'héroïsme finlandais et dénoncé la dictature soviétique. La Finlande, avec ses quelque millions d'habitants, a résisté de longs mois à l'agression de l'armée rouge. Américains et Britanniques célébraient ses exploits. Ils lui envoyaient des secours et des éloges. Succombant sous le nombre, elle a dû céder des provinces à la Russie. Vint le duel russo-allemand. La Finlande voulut rentrer en possession de son territoire, ce qui était naturel et légitime. Vaincue, elle paye tribut et l'iniquité se consomme.

Le cas de la Pologne est tragique. Première victime de la guerre, elle résiste avec vaillance aux troupes nazies. Sans ultimatum, la Russie l'attaque à son tour. Berlin et Moscou procèdent ensuite au quatrième partage. L'occupation ennemie dure près de six ans. Quand l'Allemagne croule, la Russie occupe toute la Pologne et organise un gouvernement de son choix. L'Union des Républiques conserve maintenant la moitié du territoire polonais. En compensation, la Pologne acquiert à l'ouest des provinces allemandes dont on chassera les populations. Lors du traité de Versailles, les diplomates avaient érigé Dantzig en ville libre afin d'ouvrir aux Polonais un débouché sur la mer, mais ils s'étaient refusés à la leur céder. En 1945, il arrive que la Russie agrandit son « espace vital » au détriment de sa voisine et paye la note en terres allemandes. Quant aux soldats de Pologne qui ont combattu depuis le désert libyen

jusqu'aux Alpes autrichiennes, ils se cherchent une patrie. Le traitement imposé jusqu'ici à la Pologne ne promet rien d'une « juste paix ».

L'Allemagne, ayant déclenché le conflit mondial, subira durement les conséquences de la défaite. On lui enlève la Prusse orientale, des parties de la Poméranie et de la Silésie. La Tchécoslovaquie gardera les terres des Sudètes après en avoir expulsé les possesseurs. L'Autriche redeviendra indépendante. Il se peut que la France, la Belgique et la Hollande reçoivent aussi de minces compensations territoriales. Au chapitre des réparations de guerre, la déclaration de Potsdam dit ce qui suit : « Les demandes de réparations des États-Unis et du Royaume-Uni ainsi que celles des autres nations qui ont droit à des réparations seront comblées par l'appropriation de la zone de l'Ouest et par des possessions allemandes extérieures appropriées ». Ce texte est analogue à celui qui statue sur les réparations dues à la Russie, et, cette dernière, comme on l'a vu, s'est fait concéder la plus grande partie de la Prusse orientale. Il n'est pas question, cependant, du démembrement de l'Allemagne. Tant que durera l'occupation, elle sera divisée en quatre zones inégales occupées et gouvernées par les Américains, les Britanniques, les Russes et les Français. Les Alliés attachent la plus haute importance à la démilitarisation totale du pays et à l'éducation démocratique du peuple. Les grands chefs réunis à Potsdam ont déclaré nettement : « Ce n'est pas l'intention des Alliés de détruire ou d'asservir le peuple allemand ». Un autre passage de la même déclaration donne cette vague assurance : « Sujette aux nécessités de la sécurité militaire, la

liberté de parole, de presse et de religion sera permise et les institutions religieuses seront respectées ». Parmi les experts et conseillers techniques, les théologiens devaient être rares à Potsdam. En quoi la liberté de religion peut-elle être « sujette aux nécessités de la sécurité militaire » ? On songe à la clause ambiguë qui autorisait la pratique de la religion catholique au Canada après la cession: « En autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ». La « sécurité militaire » soviétique a des exigences d'une grande variété et d'une extrême souplesse. Entreprise à la fois par les Français, les Anglais, les Américains et les Russes, que sera l'éducation démocratique du peuple allemand ? Ne dit-on pas: « Tel maître, tel élève ? » N'est-il pas à craindre, par exemple, que les Russes forment des communistes et les Britanniques, des impérialistes ?...

Les Alliés se proposent de transformer l'Allemagne en pays agricole. Ils projettent de décentraliser l'économie et de supprimer les industries militaires ou connexes. Comment ce projet pourra-t-il s'accorder avec la réalité ? Quand tous les criminels de guerre auront été exécutés, il restera tout de même une forte population dans un territoire amoindri. Par surcroît, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie expulseront l'une les Silésiens, les Poméraniens, et les Prussiens; l'autre, les Sudètes. Comment pourront subsister ces familles déracinées ? Comment la vie économique pourra-t-elle être organisée pour fournir à tous un gagne-pain ? Ces questions nous intéressent de plus près qu'il ne paraît. Si l'immigration redevient libre au Canada, il y a risque qu'un grand nombre d'Européens affluent vers nos ports et, en particulier, les

anciens nazis soudainement « démocratisés » par un courant d'air américain. Le monde ne gagnera rien à réduire l'Allemagne en terre d'extrême misère et d'abandon; le Canada, moins que tout autre pays. La déclaration de Potsdam dit sagement à ce sujet: « Le paiement des réparations devrait laisser suffisamment de ressources pour permettre au peuple allemand de subsister sans assistance extérieure ». A propos du transfert des populations, la déclaration pose ce principe: « Il est entendu que chaque transfert devra être effectué dans l'ordre et d'une manière humaine ». Dans un cas comme dans l'autre, nous avons grand besoin de ces assurances. Si ce n'était déplacé, on pourrait remarquer que les déportations massives sont des mesures barbares et cruelles lorsqu'elles sont effectuées par les Allemands, mais qu'elles sont des actes de noble et haute politique lorsqu'elles le sont par nos alliés.

Des décisions prises à Potsdam, l'une des plus importantes établit un conseil des ministres des Affaires étrangères. Le cercle des grandes puissances s'agrandit cette fois. Au lieu de trois, elles seront cinq, nommément: le Royaume-Uni, la Russie, la Chine, les États-Unis et la France. Le conseil se réunira normalement à Londres et il aura pour tâche principale de préparer les traités de paix. L'avènement du « big five » ne détrône pas le « big three ». La déclaration de Potsdam précise que persiste « l'entente de la Conférence de Crimée par laquelle il doit y avoir consultation périodique entre les secrétaires aux Affaires étrangères des États-Unis, de la Russie et de la Grande-Bretagne ». La formation du nouveau conseil peut avoir pour conséquence de mieux répartir

l'autorité que se sont arrogée jusqu'ici Américains, Anglais et Russes. Elle rend davantage justice à la France qui a contribué autant que quiconque à la victoire commune. Elle laisse, cependant, les petites nations à la merci des grandes. Victorieuses ou vaincues, entraînées dans des conflits auxquelles elles s'opposent, elles doivent se borner à soumettre des représentations respectueuses. C'est la force qui décide de tout. Elle soutient toujours qu'elle ne fait qu'un avec la justice. Mais cet idéal trop beau ne se réalise pas souvent. Et les nouveaux juges de Berlin ne l'ont pas atteint.

Le Canadien, qui pense à son pays, qui n'a rien oublié du paroxysme de la participation, qui se souvient des clameurs de l'effort total, peut s'étonner maintenant de l'effacement du Canada dans le domaine international. A maintes reprises, il a été dit pourtant que sa contribution à la victoire le rangeait au nombre des premières puissances de l'univers. Il sort, cependant, de la guerre comme il y est entré, par la volonté de l'Angleterre. Du moment que celle-ci accepte les armistices et prépare les traités, le gouvernement d'Ottawa se tient coi et signe. C'est le corollaire logique de la formule: « Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre ». Quand elle ne l'est plus, le Canada non plus. La propagande a écrit en lettres gigantesques et mille fois répété sur le ton fort: « C'est notre guerre ». Apparemment, ce ne sera pas notre paix...

Dominique BEAUDIN.

Courrier des lettres

Two Solitudes

La conception française du roman exige une crise, un moment extrême de tension, le rebondissement de l'action dramatique. Les Anglo-Saxons au contraire affectionnent ces longs récits un peu monotones, où il semble se passer si peu de choses, ce déroulement sans hâte de quelques vies humaines, comme une étoffe aux plis harmonieux. Cette formule n'est pas dépourvue d'attraits et réserve, quand l'ouvrier est un maître, une intensité d'émotion obtenue par des moyens apparemment dépouillés de toute recherche de l'effet. On s'en rend parfaitement compte en lisant le dernier roman de Hugh MacLennan, *Two Solitudes*, l'une des œuvres les plus denses et les plus attachantes du roman anglo-canadien.

L'auteur s'est lancé dans l'aventure inédite et difficile d'étudier la coexistence au Canada des descendants de deux grandes nationalités. Il l'a fait sans vouloir porter un jugement arbitraire, sans vouloir soutenir une thèse. Il accepte le fait acquis, qui ne lui paraît pas malheureux, à condition que chacun se rende parfaitement compte de ses propres virtualités et ne tombe pas dans le travers d'un exclusivisme ethnique qui compromettrait à jamais l'existence même du Canada. C'est dire, en d'autres termes, qu'un pareil récit, écrit avec un admirable souci de justice, demeurera, même avec ses quelques lacunes secondaires, un excellent instrument de connaissance du Canada français pour les anglophones de ce pays.

Il ne peut s'agir ici d'exposer de façon détaillée la trame de ce roman qui se déroule sur un quart de

siècle et qui met en scène une quinzaine de personnages dont il serait difficile de distinguer l'importance relative, puisqu'ils sont tous justement insérés dans un contexte social. Athanase Tallard est un Canadien français dit évolué, député à Ottawa, et résidant dans une confortable demeure du petit village de Saint-Marc-des-Érables. Il est affranchi de tout préjugé et se flatte de comprendre mieux que ses compatriotes la mentalité anglo-saxonne. Catholique, il redoute l'influence cléricale. « Well, Captain, this is just like another parish in Quebec. The priest keeps a tight hold. Myself, I'm Catholic. But I still think the priests hold the people too tightly. » Il est partisan de l'unité nationale, à la façon dont l'entendent nos abdicataires. « The French are Frencher than France and the English are more British than England ever dared to be. » Demeuré veuf avec un enfant, Marius, devenu ardent nationaliste, il a convolé avec une Irlandaise, dont il aura un fils, Paul, en qui se combattent, à certaines heures de sa vie, sa double hérédité. Il entre en conflit avec le curé Beaubien, quand il veut implanter dans le village une industrie qui ferait perdre à Saint-Marc son caractère rural canadien-français. A la guerre de 1914-1918, Marius refuse d'obéir à la loi de conscription et devient déserteur. Après de nombreuses péripéties, Paul épousera beaucoup plus tard la petite-fille de son ami Yardley, Heather Methuen. La figure du financier McQueen, fortement dessinée et éminemment représentative, domine certaines parties du livre.

Le conflit des races est latent, il ne s'exprime que par les actes quotidiens plus que par des expressions verbales. Et il est très juste qu'il en soit ainsi. Tallard

traduit un aspect exact du Canada français, même si ce caractère n'est pas aussi répandu que semble le croire l'auteur. Sa conversion au protestantisme, par ressentiment contre le curé, est artificielle et ne nous convainc guère; le Canadien français mécontent cesse tout simplement de pratiquer sa religion. Yardley est l'un des personnages les plus sympathiques et les plus vivants du récit; il exprime l'esprit de tolérance et une philosophie très humaine de la vie. On regrette toutefois que, sans aucune mauvaise volonté, MacLennan ait fait une charge, un peu caricaturale, de Marius. Certes, il existe des nationalistes qui lui ressemblent, mais l'auteur s'est donné la partie trop belle. A côté d'Anglo-Canadiens sympathiques à plusieurs égards, il a mis en relief un nationaliste canadien-français aigri, revendicateur, en somme peu intelligent. L'équilibre est rompu et l'on est invinciblement porté à estimer davantage son demi-frère Paul. Marius est un nationaliste, mais tous les nationalistes qu'il paraît représenter ne se retrouvent pas en lui. Leur doctrine intellectuelle et politique est loin d'avoir ce rétrécissement, même si l'incompréhension générale et très regrettable de nos concitoyens de langue anglaise en a depuis longtemps faussé la perspective.

MacLennan ne conclut pas, comme il se doit. Peut-être est-il possible de dégager sa pensée intime dans cette conversation de Paul avec sa femme, qui lui demande pourquoi Marius ne l'aime pas:

« Because I'm half-English. Because I'm not the pure thing. He knows I feel both races stirring inside me all the time. The pure race is everything to him. I suppose that's why he

refuses to speak English. If you're completely at home in both languages you can't help thinking differently. »

« Does it feel funny belonging to both races ? »

« Well, it makes it impossible to be enthusiastic about the prejudices of either of them, and that can be uncomfortable sometimes. »

« Doest it still bother you — the way it used to ? »

He shook his head. « I've been away too long. » He stared into the fire. « I suppose patriotism was originally nothing but the remembrance of childhood. Childhood is always magical. No wonder the politicians got hold of it and organised it. »

He was thoughtful for nearly a minute; the burning wood craked loudly and a violent gust of wind made the windows rattle. He got up and looked out. Cap Chat was buried in darkness under the rushing wind and there was nothing to see. Coming back to the fire, he crouched again. « Well, one thing is certain. The same brand of patriotism is never likely to exist all over Canada. Each race so violently disapproves of the tribal gods of the other I can't see how many single Canadian politicians can ever imitate Hitler — at least, not over the whole country. But when the war comes... »

Dégagerons-nous une leçon de *Two Solitudes* ? S'il en est une à tirer, c'est que Canadiens français et Canadiens anglais sont ici pour y demeurer et y vivre conjointement. Il s'agit de trouver un *modus vivendi* acceptable. Aucun groupe n'a le désir d'abandonner

ses caractéristiques nationales, il entend rester ce qu'il est, et il a raison; autrement, il se nierait lui-même et perdrait ses plus belles qualités humaines. Rien ne s'oppose à ce que chacun respecte son partenaire, tout en ne cherchant ni à l'assimiler, ni à l'exploiter, ni à le copier servilement. L'union nationale — un mariage de raison, si l'on veut — n'exige pas la fusion, elle suppose au contraire l'association de deux nationalités, de deux cultures, de deux fiertés.

Outre son contenu idéologique que je n'ai fait qu'esquisser ici, *Two Solitudes* demeure, d'un point de vue artistique, une admirable réussite. Certaines pages possèdent une qualité d'émotion exceptionnelle. C'est un beau et grand roman.

Earth and High Heaven

C'est encore un conflit de races qui fait le thème du roman de Gwethalyn Graham. Cette fois, il s'agit de la lutte sourde qui oppose Juifs et Anglo-Canadiens, représentés ici par l'avocat Marc Reiser et l'émouvante Erica Drake. Ces deux êtres, faits l'un pour l'autre et irrésistiblement attirés l'un vers l'autre, sont soumis à une rude épreuve qui les dépasse, même s'ils en sentent dans leur chair toutes les troublantes résonances, avant d'opter pour la libération de leur individualité.

Les relations mondaines, dans une certaine classe de la société canadienne, ont tendance à mêler les gens d'origine différente. De nombreux mariages mixtes s'ensuivent. Le fait est inévitable et a même paru s'accroître en ces dernières années, à la faveur de la guerre. De telles unions posent une foule de

problèmes, pour les époux eux-mêmes comme pour leur groupe ethnique respectif. L'opposition des Drake et des Reiser au mariage projeté ne provient pas de sentiments égoïstes. Elle s'inspire au contraire d'une crainte fort compréhensible d'ajouter aux difficultés inhérentes à la vie commune. S'il est toujours malaisé de saisir profondément un être tout en respectant son intégrité, combien l'effort paraît plus compromis quand des divergences de religion et de nationalité s'ajoutent à une entreprise déjà périlleuse.

C'est tout à fait par hasard qu'à un cocktail-party donné chez elle, Erica a fait la connaissance de Marc, amené par un ami commun. Et tout de suite, sans qu'ils puissent se l'expliquer l'un à l'autre, tous deux se sont sentis en étroite communion d'idées, capables de partager les mêmes goûts, nourrissant les mêmes aspirations. Par la suite, ils se sont revus, et le temps est rapidement venu où ils se sont aperçus qu'ils étaient à eux-mêmes indispensables, qu'ils formaient leur propre univers. Faveur insigne d'une rencontre providentielle ! Les obstacles pourront se dresser sur leur route, il n'importe, puisqu'ils savent obscurément que rien, qu'aucune puissance humaine ne les pourra jamais séparer.

Les Drake voient d'un mauvais œil cette idylle et ils ne négligent rien pour la rompre; ces industries naïves n'ont jamais donné de bons résultats, car chacun désire pour son compte tenter le risque de sa vie et l'expérience des autres ne nous agrée que si elle ne nous touche pas personnellement. Le père, Charles Drake, se montre irréductible. Ce personnage est bien campé et parvient à demeurer sympathique, malgré

son inutile rigueur. Les parents Dreiser s'affirment avec moins de fermeté, mais on sent leur opposition, plongeant des racines dans leur attachement à leur passé israélite. Il faudra beaucoup de combats, des combats qui se livrent le plus souvent aux profondeurs de la conscience et dont le silence est l'arme principale, pour faire tomber ces forteresses jugées inexpugnables.

Gwethalyn Graham fait vivre ses personnages dans un rythme dramatique très séduisant. Nous participons sans effort à leurs angoisses comme nous partageons leur joie, conquise de haute lutte. L'auteur s'accorde bien ici et là certaines facilités de métier; le plus souvent, l'action se résume à de longues conversations dans un restaurant ou un salon. Tout cela compte assez peu; on ne veut retenir que le jeu complexe des idiosyncrasies ethniques, le heurt constant et inévitable d'individus portant en eux-mêmes un monde qu'ils ne peuvent abolir de leur propre volonté.

Même si la question ne se pose pas dans son roman, Gwethalyn Graham montre qu'elle comprend également le problème canadien-français; son excellent bilinguisme l'y préparait. Deux hommes et une femme causent dans l'embrasement d'une porte. « They were obviously English Canadians, not necessarily because they were speaking English, but because they had devoted most of the past quarter hour to a discussion of Quebec and the war in language extremely unflattering to French Canadians. » Au cours d'une conversation animée, René de Sévigny n'a pas tort, quand il déclare: « You English Canadians are always preaching at us, but it never seems to occur

to you that if you'd once make an effort to practice what you preach, your preaching might have a little more effect... If you want to convince us that you really mean what you say about Nazism, and your « democratic » ideals, you've got to start at home by smashing the Orange Lodge in Toronto; you've got to stop exploiting French Canadian labor and let us control our own economic life instead of having you control it for us. And just to make it really impressive, you might take down a few of your « Gentiles Only » signs. » Il faut avoir compris beaucoup de choses souvent inexprimées pour écrire ces lignes mordantes et justes.

Comment ne pas admirer ce raccourci qui en dit plus long qu'une dissertation: « Hampered by racial-religious distinctions to start with, relations between the French, English and Jews of Montreal are still further complicated by the fact that all three groups suffer from an inferiority complex — the French because they are a minority in Canada, the English because they are a minority in Quebec, and the Jews because they are a minority everywhere. »

Earth and High Heaven prend rang parmi les plus solides romans de ces dernières années et l'accueil qu'il a reçu au Canada comme aux États-Unis est amplement justifié. A l'avenir, une œuvre de Gwethalyn Graham ne saura jamais nous laisser indifférent.

Le Survenant

Le roman régionaliste exige une bonne dose de courage; à l'origine de nos lettres, quiconque tenait une plume au Canada français se devait d'écrire des

contes, des récits, des nouvelles d'inspiration paysanne. Nous sommes à la vérité saturés de ce genre secondaire; pour ma part, l'art d'un Henri Pourrat ou d'un Charles Silvestre me laisse assez indifférent. Trop de nos écrivains ont voulu refaire *Maria Chapdelaine* et cette tentative ne leur a pas porté chance. C'est dire que si je n'avais pas connu personnellement Mme Germaine Guèvremont et déjà eu l'avantage d'apprécier son talent fruste et envoûtant, j'aurais sans doute laissé reposer longtemps son dernier bouquin, sans avoir la tentation d'en couper même les pages.

J'aurais eu grandement tort, car *Le Survenant* est une œuvre drue, forte, robuste, d'un accent par où se reconnaissent les quelques rares élus qui ont reçu en partage le don divin de faire vivre des personnages avec intensité et de reconstituer en plénitude l'âme d'un lieu. Je n'ai fait que passer rapidement à Sorel et j'ignore, à ma courte honte, le Chenal du Moine. Du moins je l'ignorais jusqu'à tout récemment, car depuis le moment où le roman de Mme Guèvremont m'a révélé ce coin de terre et ses habitants nettement délimités dans leur individualité nullement interchangeable, il me semble que je vis parmi eux et que je saurais les reconnaître du premier coup d'œil. Avouons qu'il est peu de romans canadiens qui nous apportent cette sensation de vie, cette intimité, cette puissance de composition qui pourtant ne recourt jamais aux grands moyens. Et pour un peu je me réconcilieraï avec les romans paysans.

L'auteur du *Survenant* n'a pas accompli des prodiges d'invention; il lui a suffi de plonger dans ses souvenirs pour que se dressent devant elle des personnages riches en couleurs, des personnages en chair

et en'os qu'elle a connus ou qu'elle a cru connaître, dont elle a en tout cas subi l'ébranlement. Elle ne fait aucun effort pour leur prêter des aventures sensationnelles, pour leur prêter un langage particulier. Ils vivent devant elle, elle entend leur langage de tous les jours. Sa besogne, ce n'est que de transcrire ce qu'elle voit et ce qu'elle entend.

Si l'on prenait à la lettre ce que je viens d'écrire, on se ferait une idée singulièrement fausse de l'art de Germaine Guèvremont. Ce n'est pas une copiste, ce n'est pas qu'un témoin. Elle procède avec délicatesse, sachant opérer les coupes sombres là où elles s'imposent, ne cédant jamais au penchant trop facile de pincer la corde héroïque. Il en va de même pour le langage, qui est tout simplement savoureux. Oui, des canadianismes de bon aloi, des expressions populaires, *le ramage de mon pays*, soit, mais tout juste ce qu'il faut pour conserver la couleur locale, et jamais de vulgarité, jamais de ces déformations excessives que se permettent certains écrivains quand ils se décident à parler plus mal que le peuple. Il y a là une question de tact, de nuance, et Mme Guèvremont a trop de goût pour jamais dépasser la mesure.

En pleine terre révélait déjà des dons remarquables, mais on n'y trouvait guère de composition; les personnages n'étaient qu'esquissés, les scènes, tronquées. Il n'en va pas ainsi dans *Le Survenant*, qui est un roman adroitement mené, le premier d'une série, dit-on, un roman allègre et plein de ressources. Pourquoi ternir d'avance le plaisir des lecteurs en dévoilant l'affabulation? Qu'il suffise de noter que le personnage du « survenant » est dressé de main d'ouvrier; il demeure une création qui ne s'oublie pas

tant il déborde de vie, d'une vie souvent plus vraisemblable que la réalité. Didace, Amable, Angéline, Alphonsine, ne s'oublie pas non plus. On n'imagine pas qu'ils puissent être autrement qu'ils ne sont.

La langue allie la précision à un sentiment poétique qui sait se contenir pour ne pas tomber dans un lyrisme bavard. Un exemple ? Au cours d'une soirée, Angéline la pauvre infirme bouleversée d'amour, aperçoit la main de l'aventurier qui a su émouvoir son cœur délaissé :

« Le Survenant tourna le dos aux femmes et se mit à causer avec les hommes, laissant sa main étalée sur la table, près d'Angéline. Celle-ci regardait, sans pouvoir en détacher les yeux, cette grande main d'homme, déliée et puissante, tout à la fois souple et forte, une main qui semblait douce au toucher et en même temps ferme et blonde comme le cœur du chêne, une main adroite à façonner de fins ouvrages, Angéline en était sûre. Sous la peau détendue les veines saillaient ; elles couraient en tous sens ainsi que de vigoureux rameaux échappés de la branche. L'infirme pensa : une telle main est un bienfait à qui la possède et une protection pour la femme qui y enfermera sa main. Quelqu'un passa la porte et la lumière de la lampe vacilla. Devant l'or roux que la lumière alluma un instant au duvet des cinq doigts larges ouverts, elle trouva que la main du Survenant ressemblait à une étoile. »

On a rarement atteint à une telle puissance d'émotion avec des moyens délibérément aussi modestes. Tout le livre est de cette venue, généreuse, vibrante, sans aucune recherche de l'effet. C'est une injustice que de ne voir dans *Le Survenant* qu'une

œuvre régionaliste, intéressante, certes, mais de portée limitée; Mme Guèvremont a écrit un grand roman qui nous permet de partager avec ses héros simples et attachants de belles émotions humaines.

Maria de l'hospice

Il est donné à peu de nos écrivains d'avoir le souffle assez ample et assez soutenu pour courir victorieusement l'aventure d'un roman. Les plus intelligents d'entre eux, et qui connaissent leur mesure, préfèrent s'en tenir aux contes et aux nouvelles. Ils ont ainsi beaucoup plus de chances de ne pas perdre pied et de nous offrir des œuvres qui leur rendent davantage justice. C'est sans doute le cas de Madeleine Grandbois qui publie une série de contes d'une simplicité charmante et qui fait honneur au nom de Grandbois, déjà si hautement et justement apprécié dans nos lettres.

Pour relier ces contes et donner à son livre une heureuse homogénéité, l'auteur a eu recours à un procédé tout à fait louable. Après ses études, un jeune homme, fatigué par un commerce trop intime avec livres et manuels scolaires, s'en va prendre quelques semaines de repos dans un délicieux petit village du Québec, Saint-Pancrace, chez un vieil ami de son père, le docteur Plourde. Ce brave médecin de campagne, au cours d'interminables causeries, raconte à son hôte les principaux événements de la chronique villageoise. Il le fait sur le ton de la conversation familière et c'est ainsi, sans aucune pédanterie ni recherche que nous apprenons les fastes de Saint-Pancrace. Inutile d'ajouter que nous y prenons un plaisir extrême, comme à Peau d'âne.

Le caractère de ces sept récits, c'est une note de tragique paysan. Malgré la simplicité des personnages, tous ces événements possèdent une exceptionnelle densité émotive. Quelques lignes seulement, et vous êtes aussitôt plongés dans le mystère. L'intrigue a beau n'avoir rien de compliqué ni d'artificiel, vous ne tardez pas à être empoignés et votre curiosité aidant, vous avez hâte de connaître le dénouement. C'est la marque indiscutable d'un talent solide, sûr de lui-même et en possession de tous ses moyens. Par son premier livre, Madeleine Grandbois se classe sans conteste parmi nos bons écrivains.

Maria de l'hospice, qui donne son titre à ce recueil, est probablement le conte le plus riche d'humanité. Une pauvre fille laide et bornée est adoptée par une famille du village et elle gagne sa vie en faisant des blanchissages. Elle parle peu, personne ne jette les yeux sur elle. Et il arrive qu'un jour, comme elle est dans la trentaine, Curly Beauchamp, un dur qui a navigué au long cours, la remarque, la courtoise et l'épouse. Ce vaurien est le plus souvent en voyage; quand il rentre, c'est pour battre sa femme et pour essayer de mettre la main sur les minces économies des vieux. Des scènes terribles s'ensuivent. Un matin, on trouve les parents adoptifs assassinés et Maria avoue son crime. Procès, plaidoiries, peine de mort. Beaucoup plus tard, après l'exécution, Beauchamp avouera son forfait. Mais Maria est morte, heureuse, pour le seul homme qui ait jamais condescendu à lui donner l'aumône d'un peu d'attention. « Personne de nous, pauvres aveugles que nous étions, personne de nous n'avait deviné que dans ce corps disgracié brûlait la flamme la plus pure de l'amour. »

Dans *Le passage de l'abbé Léger à Saint-Pancrace*, on trouve réunis tous les éléments d'un excellent roman. Le type du curé Portelance est dessiné de main experte; combien de curés canadiens ne voyons-nous pas dans ce prêtre fruste, tout d'une pièce, acharné au salut des âmes, et qui ne vit que pour sa paroisse qu'il défend comme une mère jalouse, son enfant? L'abbé Léger est d'une autre race, plus fine, plus civilisée, et malgré les apparences frêles et la délicatesse d'allure, le feu d'un zèle entier domine chez ce jeune prêtre capable de donner sa mesure dans les moments où l'héroïsme est la loi. Ce que j'apprécie davantage dans ce récit, plus que l'histoire un peu trop prévue, c'est la récréation très ingénieuse d'un milieu paysan. Ces quelques pages doivent nous rendre à l'avenir très exigeants à l'endroit de Madeleine Grandbois.

Dans *Le rang des Deux-Maisons*, qui rappelle Maupassant par son âpreté et ce don admirable du raccourci suggestif, je lis quelques lignes qui décrivent à la perfection le sentiment permanent de nos ruraux à chaque conflit mondial où ils sont entraînés sans trop savoir pourquoi. « C'était loin tout cela. La France, bien entendu, on y pensait avec un certain attendrissement, parce qu'on savait bien qu'on venait de par là, et aussi parce qu'on avait recueilli de bouche en bouche, depuis les aïeux, des anecdotes touchantes, des refrains vieillots qu'on chantait aux petits pour les endormir, mais on y songeait comme à une chose vague, lointaine, inatteignable et belle, en somme, un peu comme au Paradis. Les Anglais, on s'en méfiait. C'étaient de drôles de gens qui avaient une drôle de religion, un drôle de langage, et qui

avaient brûlé Jeanne d'Arc. Quant aux Allemands, personne de mémoire d'homme n'en avait entendu parler jusqu'au jour où Mathieu Badaud, du rang Bec-de-Lièvre, qui était abonné à un quotidien de la ville, eut fait circuler de main en main une feuille illustrée; on apprit ainsi que l'Allemagne était un peuple de barbares qui coupaient les pieds et les mains des enfants. » Il y a là un humour sous-jacent de la plus exquise qualité.

Maria de l'hospice est une œuvre d'excellente venue et qui restera. Je soupçonne toutefois l'auteur de n'avoir pas épuisé les ressources de son talent et de s'être aventurée un peu craintivement dans le domaine de la fiction. Son coup d'essai est de nature à lui donner pleinement confiance. J'envisage le jour, que je souhaite prochain, où Madeleine Grandbois nous donnera la grande œuvre dont je la devine capable. Ses contes justifient en tout cas cet optimisme.

Les médisances de Claude Perrin

Curieuse idée que celle d'un jeune homme qui emprunte la personnalité d'un bonhomme rendu à la fin de sa vie et qui exprime ses vues sous la forme à la fois elliptique et définitive du testament! Ne chicanons pas Pierre Baillargeon d'avoir eu recours à cette fable pour livrer son message, comme on aime dire aujourd'hui, d'autant plus qu'il est souvent le premier à négliger cette fiction pour défendre certaines thèses qui lui sont chères et qu'il expose dans la langue correcte et un peu froide qui est sienne.

« O mon lecteur, je veux te laisser de moi un portrait. » C'est une grande ambition, car peut-on jamais

se révéler tout entier sans se trahir et la sincérité n'est-elle pas souvent une louable illusion ? Perrin-Baillargeon s'en rend compte, qui ajoute aussitôt : « Je ne te raconterai pas ma vie entière. Elle est l'œuvre des autres bien plus que la mienne. C'est un tissu de sottises que je n'ai pas toutes commises. » Voilà qui est juste et modeste ; nous ne sommes pas plus maîtres de nos sottises, de nos errements, que de nos bonnes actions.

Le moribond, car Claude Perrin, ne l'oublions pas, doit mourir, du moins jusqu'au prochain livre de Baillargeon, est un méditatif qui n'a pas été très heureux et qui veut faire le point. Le bonheur s'accommode mal en effet d'un excès de lucidité. Sur certaines phases de sa vie, il aime s'arrêter et faire quelques réflexions en marge des actes qu'il a posés et surtout des idées qu'il a entretenues. Réflexions le plus souvent sagaces, rarement banales, et qui toutes obligent le lecteur à s'interroger lui-même. Je ne sache pas d'éloges qui vaillent celui-là.

Médisances ? Le mot dépasse sûrement la réalité. Ici et là, quelques méchancetés, des coups d'épingle plutôt que de grands éclats d'indignation. L'auteur a conservé un mauvais souvenir de ses maîtres ; peut-être a-t-il raison de leur reprocher de ne pas lui avoir donné ce qu'il se croit en droit de leur réclamer, mais n'aurait-il pas pu éprouver une certaine estime pour quelques-uns d'entre eux ? Il les enveloppe tous d'un mépris hautain, qui ne manque pas de pédanterie. « Je ne voyais pas bien ce que mes maîtres auraient pu faire dans le monde. A quelques exceptions près, ils étaient sots, laids, tristes. Sans doute étaient-ce là des titres à l'enseignement. » Baillargeon vaut

infiniment mieux que ce propos maussade d'un potache aigri à la suite d'une retenue qu'il juge imméritée ! S'en rend-il compte lui-même, quand il écrit : « Tout a été dit, il ne reste plus qu'à médire. » Un tel aphorisme permet évidemment toutes les licences...

Perrin-Baillargeon émet une critique beaucoup plus fondée sur la notion de la discipline, telle qu'on l'a trop longtemps pratiquée dans nos maisons d'enseignement. « On ne nous traitait pas comme des hommes; nous nous en sentions moins hommes et, partant, moins moraux, car il n'y a pas de morale sans liberté. » Le dressage est une chose, et la formation du caractère en est une autre, qui nous paraît plus importante. On n'a pas toujours semblé s'en rendre compte. Autre remarque très judicieuse sur le contenu de l'enseignement : « A mes professeurs sérieux, la critique littéraire paraissait plus sérieuse que la littérature. Sur chaque poète, sur chaque prosateur, la classe savait par cœur les jugements de Boileau, de Laharpe, de Brunetière, de l'abbé Calvet; elle ne savait rien d'autre. L'enseignement livresque, c'est l'enseignement sans les livres. » Les maîtres se font aussi parfois une conception bien étrange du succès dans la vie; en toute bonne foi au reste. Eux qui ont tout sacrifié des avantages terrestres, ils éprouvent un respect presque religieux pour ceux de leurs « anciens » qui, selon l'expression consacrée, ont « réussi ». La vie a de ces paradoxes; mais il serait tout-à-fait vain de passer jugement.

Claude Perrin nous intéresse moins quand il nous raconte ses déboires; on voudrait qu'il eût plus d'énergie, qu'il sût s'adapter aux exigences, sans doute mesquines, de l'existence. Écrivain, il se plaint de ce

que le public, au Canada français, ne favorise pas l'éclosion du talent. Pour un peu, il souhaiterait que l'État se fit le père nourricier des hommes de lettres. Le grief est mal fondé. Le goût d'écrire correspond à un appel qui vient des profondeurs de l'individu. Pourvu qu'il ait le droit de s'exprimer comme il l'entend, sans contraintes, l'écrivain peut-il raisonnablement demander autre chose ? Sa liberté n'est-elle pas le bien suprême qu'il convoite ?

Les médisances de Claude Perrin ne plairont pas à tous les lecteurs. Plusieurs y trouveront une sécheresse voulue qui devient parfois agaçante. Ils auront le sentiment de s'aventurer dans un pays désolé. Qu'ils reprennent ce petit livre qui les a dès l'abord irrités. Ils finiront bien par y découvrir des réflexions de qualité, ils prendront goût à communier à une pensée qui, sans être toujours profonde ou originale, n'est amais médiocre.

Le sentier couvert

Les romans d'anticipation ont toujours obtenu la faveur du public; on éprouve un certain attrait à nous sentir transporter loin dans le temps, à une époque où nous savons bien que nous n'existerons plus. Les romans de rétrospective bénéficient aussi, à un degré moindre, de cette vogue. En somme, le dépaysement chronologique séduit tous les esprits épris d'inattendu. Pierre Benoit a donc joué habilement quand il a eu recours à ce procédé. Cet écrivain nourrit au reste un penchant marqué pour l'histoire et cette formule de roman lui permettait de plonger dans un passé qui lui est cher.

Le sentier couvert est un petit roman sans prétention, qui ne manque pas de charme. Il n'a pas cette puissance créatrice par laquelle s'affirment les grandes œuvres, mais il possède des qualités qui en rendent la lecture très agréable. On n'y trouve pas l'étude de graves problèmes psychologiques; c'est un récit tout simple où les personnages ne se posent aucune question métaphysique. Ils se contentent de vivre devant nous avec un relief suffisant. Voici une formule heureuse de roman populaire, dans la meilleure acception du terme.

L'affabulation n'a rien de recherché. Le héros, Vincent Hertel, qui raconte lui-même son aventure, est un jeune homme né dans une famille aisée d'honnête bourgeoisie. Son père a hérité d'un négoce d'épicerie qu'il a considérablement développé conformément aux exigences commerciales contemporaines. Vincent a reçu une éducation raffinée et se sent peu de dispositions pour les transactions du comptoir. Un jour vient cependant où il se rend compte de la nécessité de jouer son rôle dans la vie. Justement, une grève vient d'éclater parmi le personnel et son père lui confie le soin d'entreprendre des négociations avec les employés aigris et récalcitrants. Plein de bonne volonté, il se rend à l'entrepôt, mais après une brève algarade, il perd pied et dans sa chute, il se blesse à la nuque. Quand il revient à sa connaissance, il se trouve reporté dans le Montréal de 1870.

Ce qui plus est, il est hébergé chez ses grands-parents, qui sont alors de jeunes époux. Il se rend compte immédiatement de la situation, mais ne souffle mot. Il prend un plaisir extrême à vivre la vie de ses ancêtres et connaître le milieu où s'est

écoulée leur existence paisible. Le grand-père a commencé un modeste commerce d'épicerie et ne se doute pas des progrès que connaîtront ses descendants. Il accueille son petit-fils, qu'il prend pour un étranger de passage, avec toutes les marques de la plus exquise urbanité. A son foyer vit sa sœur adoptive, Emerance, ravissante jeune fille qui ne tarde pas, cela va de soi, à devenir amoureuse de l'étranger. Ensemble, ils se promènent dans le charmant Montréal de l'autre siècle, ils se rendent à la montagne dans « le sentier couvert » propice aux entretiens intimes, ils passent une agréable soirée chez une amie d'Emerance et au retour, Emerance goûte la joie la plus profonde de sa vie condamnée à ne pas connaître le bonheur. « Nous revînmes à pied par les rues silencieuses où s'apandait un merveilleux clair de lune. La nuit était fraîche et Emerance passa son bras sous le mien, frissonnant légèrement et serrant sa mantille sur sa poitrine. Les murs sans vie des habitations nous renvoyaient l'écho de nos pas cadencés et c'était comme une nouvelle danse qui nous unissait, mais une danse plus lente, plus intime et combien plus dangereuse ! Nous nous sentions seuls tous les deux dans cet étrange monde lunaire et il nous semblait vivre un instant d'éternité, loin de la vie humaine, loin du cours tumultueux des siècles. »

Tout cela n'est qu'une halte hors du temps présent. Il faut revenir à son époque, Vincent Hertel le sent bien. Un jour, sa douleur ancienne le reprend, il tombe inconscient et il se réveille chez lui, en 1944. Ses parents sont heureux de le revoir recouvrer la santé, après une quinzaine de jours de délire. La vie continue. Il s'intéresse plus que jamais à l'épicerie

familiale, parce qu'il en a connu les humbles origines. Il rentre en somme dans le rang et il assure en quelque sorte la continuité de la dynastie commerciale.

J'espère n'avoir pas, par un rapide résumé, dérobé l'intérêt de ce petit roman. Pierre Benoit y fait preuve d'une imagination fertile, servie par une connaissance sûre de notre passé. Le médaillon d'Émerance, qui forme le lien visible entre les deux époques, n'est pas sans évoquer la chaînette de la *Varouna* de Julien Green. Sans doute Benoit ne possède-t-il pas cette puissance hallucinatrice, mais il réussit à écrire, dans une langue soignée et sans surprise, un roman plaisant. Si l'on voulait chercher querelle à ce sympathique écrivain, on pourrait sans doute lui reprocher d'avoir cru nécessaire d'expliquer sa fable. « Emerance, écrit-il, c'est la voix du passé, l'image de ce qu'il y a de meilleur en nous, la main qui guide et l'espoir qui ranime. Unie inséparablement à la tradition saine, il lui arrive de se rapprocher quelque temps pour nous murmurer des mots inspirés avant de retourner vers les régions exaltées qui l'abritent. » Gageons que nous nous en serions doutés et que nous n'attendions pas ces propos pour voir clair. Un roman doit se suffire à lui-même, sans gloses ni commentaires. Sinon, on débouche dans le maquis encombré de la littérature dite d'action et ce n'est plus tellement intéressant !

Nézon

Quiconque ignorerait Réal Benoit et ne connaîtrait de lui que son *Nézon* risquerait de se faire de ce jeune écrivain une impression défavorable et fausse. Il a

du talent, c'est incontestable. Il le force un peu, et c'est ce qui nous oblige à constater qu'il ne fait pas tout avec grâce. Il ne veut pas écrire comme tout le monde, et personne ne le lui demande, et il a bien raison de se chercher un style, un mode d'expression qui lui soit propre. Encore faut-il qu'il ne confonde pas l'original et le loufoque, car alors le lecteur peut bien redouter qu'on se moque de lui. Et c'est très mauvais pour l'auteur; sans doute peut-il toujours répliquer qu'il n'écrit que pour lui-même, pour dégager ses rêves imprécis. Extraire la perle de sa gangue n'est pas une opération toujours aisée; on s'en rend bien compte après avoir lu *Nézon*.

C'est une série de contes, de petits récits, plus exactement de rêveries notées au fil de la plume. Il y a de très belles pages, qui nous convainquent que nous sommes en présence d'un écrivain de race; il ne maîtrise pas encore son métier, il se laisse aiguiller dans diverses directions dont toutes ne sont pas heureuses, mais il possède une conception neuve du monde, il s'efforce de le recréer tel qu'il le voit, en se débarrassant le plus possible de tous les clichés. Lisez, par exemple, *Le grand à Léon*, qui est une très belle chose, une réussite presque parfaite. Dans *Une simple histoire*, on croit retrouver une sœur touchante de l'Edmée giralducienne. « Elle souhaitait que l'automne vint le plus tôt possible. Alors, il ferait froid, on pourrait pleurer alors et dire: c'est le vent, c'est le froid, c'est la forêt en couleurs et qui meurt — heureux les maris dont les femmes pleurent à ressentir l'automne tel qu'il est dans notre seul pays, si somptueux qu'on pourrait le croire fait pour nous, à notre intention spéciale, à nous Américains du Canada, tout comme il

pourrait y avoir le printemps pour l'Allemagne et la France; l'été pour les États-Unis... on pourrait continuer ainsi assez longtemps et parler des demi-saisons pour les pays à espace réduit et des fins de semaine pour les principautés et les duchés... »

Tout le volume n'est pas de cette encre. Il y a des passages d'une douce cocasserie et l'on continue en haussant les épaules, tout comme devant les toiles de Salvador Dali. Un exemple ? Il n'est que l'embarras du choix: « Vous connaissez ces yeux désespérément beaux ? Qui ne se ferment jamais et c'est le rire éternel qui éclate sur son visage comme la surface d'une vitre que la balle a frappée. Si vous l'accompagnez dans le tramway ou l'autobus, pourquoi ces sourires, pourquoi cette indulgence, ce désir de dévouement maternel de la part de tous ? Et surtout n'allez pas croire que l'on rit avec vous, de vos bons mots, ou que la vieille maman d'en face, la plus souriante de tous, revoit en vous son cher fils, disparu avec l'expédition anglaise pour la transplantation à Anticosti des arachides de Guyane. On ne vous a jamais vu ! On ne vous verrait pas, fussiez-vous revêtu d'un manteau de chat sauvage qu'on aurait oublié de tuer. Car la foi et l'espérance, — fi donc du méchant chat sauvage, — sont dans ses yeux », etc. Cela peut évidemment continuer très longtemps; on ne trouve même aucune raison valable de s'arrêter en si bon chemin !

Dans les meilleures parties de *Nézon*, Réal Benoit atteint à la fraîcheur attachante du « petit prince » de Saint-Exupéry. Quand il devient détestable, il est au-dessous de tout. Livre inégal, sans doute, livre qui n'est pas indifférent. L'occasion se présentera

de juger l'auteur dans une œuvre où il se rendra davantage justice.

Roger DUHAMEL.

- Hugh MacLennan, *Two Solitudes*. Duell, Sloan and Pearce, New-York 1945.
Gwethalyn Graham, *Earth and High Heaven*. J. B. Lippincott Company, Philadelphie et New-York 1944.
Germaine Guèvremont, *Le Survenant*. Beauchemin, Montréal 1945.
Madeleine Grandbois, *Maria de l'hospice*. Éditions Parizeau, Montréal 1945.
Pierre Baillargeon, *Les médisances de Claude Perrin*. Éditions Parizeau, Montréal 1945.
Pierre Benoit, *Le sentier couvert*. Éditions de l'Arbre, Montréal 1945.
Réal Benoit, *Nézon*. Éditions Parizeau, Montréal 1945.
-

Dans le « Courrier des lettres » du mois prochain, Roger Duhamel fera la recension de *Napoléon Tremblay*, d'Angus Graham; *Bonheur d'occasion*, de Gabrielle Roy; *Les hypocrites*, de Berthelot Brunet; les trois derniers tomes de *l'Histoire de la province de Québec*, de Robert Rumilly; *Au pays de Québec*, de Louvigny de Montigny, etc.

En deux mots

La C.C.F. et les libertés religieuses

Dans beaucoup de nos milieux, même religieux, on est porté à se laisser attendrir, par les temps qui ont couru, envers une doctrine économique et sociale comme celle de la C.C.F. Et la tentation suit vite d'accorder confiance aux politiciens de ce groupe, qui promettent aux Canadiens français, à grand renfort de palabres sentimentaux, la liberté religieuse et linguistique à travers tout le Canada. L'erreur est grave à bien des égards et il est triste de constater que la bonté d'âme, qui est le fond de l'esprit chrétien, ne puisse toujours s'allier à assez d'esprit de prudence pour ne pas savoir déceler les griffes dans la patte qui se fait velours pour capter des votes. Il est, en effet, notoire, pour tous ceux qui ont étudié un peu à fond le programme et les agissements C.C.F., que ce parti, déjà condamnable tel quel parce que trop entaché de socialisme, n'est, dans l'esprit des véritables dirigeants, qu'un premier pas vers un état de chose plus intégralement socialiste, que son programme n'est qu'un programme minimum, destiné à ne pas effaroucher l'opinion. Il s'agit de se hisser au pouvoir d'abord; quant on y sera, on verra. Il est aussi notoire, pour tous ceux qui ont fréquenté un peu ces milieux, que la promesse des libertés religieuses cache un anti-cléricalisme et un anti-catholicisme forcené. De tout cela on ne se rend pas toujours compte et l'on refuse de croire ceux qui prétendent en savoir plus long. C'est pourquoi, il est important de souligner la nouvelle que rapportait le « Devoir » du 21 mai 1945 à propos des agissements du gouvernement C.C.F. de la Saskatchewan; ils viennent confirmer que les déclarations échevelées de Mme MacInnis sur la nécessité de libérer le Canada français de l'obscurantisme clérical ne sont pas un pur accident. A peine élu, en effet, on voit que ce dont s'occupe le gouvernement C.C.F. de Saskatchewan, c'est d'enlever l'éducation des catholiques à la direction religieuse sous le couvert d'une enquête conduite par un monsieur Piercy, qui néglige systématiquement, dans son rapport, d'exposer complètement les faits afin de ne pas atténuer la couleur de ses préjugés anti-catholiques. Que ce premier incident constitue un signe des temps ! Le loup déguisé en berger vient de montrer le bout de l'oreille; nous ne devrions pas en demander davantage pour comprendre que le Canada français, politiquement comme socialement, ne trouvera son salut qu'en lui-même et que dans un groupe d'hommes sortis de lui et capables de défendre ses véritables intérêts.

POURQUOI?

n'iriez-vous pas choisir

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

JOLY

269 est, rue Sainte-Catherine
Montréal

BEIair 3126



COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles

HArbour 8151



Président et gérant général
Bernard Couvrette

Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.

100 % PURE

Sirup d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".

Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.

Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec

BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Élégance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU ANT. ROUSSEAU J.-A. MASSON

3852 St-Denis

5004 Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Avec les hommages de

VOLCANO LIMITEE

(Chalifoux & Fils Limitée)

manufacturiers de Foyers Mécaniques, bouilloires,
fournaises et réchauds.



Usine : ST-HYACINTHE, P.Q.



Administration et vente : — 1106 Côte Beaver Hall,
MONTREAL, P.Q.



Wilfrid Girouard, vice-président et gérant général.

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

BISCUITS — GATEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,
président et gérant gén.
235 Laurier ouest

Marcel ALLARD,
chef à la production.
- - - Montréal

Voyez l'annonce de “LA SAUVEGARDE” à l'endos
de cette revue et pour vous assurer appelez

J.-H. LANGEVIN, C.C.S.

Assureur Conseil

Gérant Division Langevin

Bureau : HA. 7223

Rés. : AT. 4810

LES AMIS DE LA REVUE

AUBE, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

LATENDRESSE & FILS Enrg.
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.
Zone 5-038

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

LATULIPE, N.

TULIPE & PAYSANNE

CRAVATES

CHAUSSE, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

CREMERIE BOURGET
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.
1382 est, rue Ontario

MERCIER, Jean
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
LA 1633

CYR, Edouard
MODELEUR

1427, Maisonneuve
AM 8984

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio
1662 est, rue Ontario
CH 3052

DAIGLE

ÉPICERIE, Fruits & Légumes
Ville St-Laurent
BY 2900

ROY, J.-Omer
BIJOUTIER

1658 est, Mont-Royal
AM 2618

DESCHENE & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauff.
1203 est, Notre-Dame
FR 3176-7

SANSOUCY, Arthur
BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk
WE 0355

TESSIER, Armand

ENTREPRENEUR - PLATRIER
1482, boulevard Morgan
CL 3432

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
HA 4548

HINTON, Gaston
MERCERIE

3987 est, Ste-Catherine
FR 4244

COUR LAMBERT CLOSSE

R. Cambronne, Sec.-Trés.

ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE

FR 9998 - Société de Secours Mutuel - MA 0730



De la 200^e place où elle était reléguée lors de sa fondation, notre société est montée, après quatre ans, à la 80^e. Ses assurances totales se chiffrent par \$19,-271,912.00. Et elle reste à l'offensive!...

❁ SOCIÉTÉ ❁
NATIONALE
D'ASSURANCES

HA. 3291

41 ouest, Saint-Jacques
Montréal.

LES AMIS DE LA REVUE

ANGERS, Adrien

ASSUREUR CONSEIL

5851, rue Viau, Cité Jardin
CL 1767

Docteur René LAPORTE

MEDECIN

915, Charrier

Docteur V. ARCHAMBAULT

MEDECIN

3662, Adam
FR 9853

DEMERS, Pierre

PHYSICIEN

AUG. BRUNETTE, Ltée

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville
PL. 1946

"LES VARIETES"

PAUL DEJORDY, prop.

800 est, Mont Royal
CH 9815

BRAZEAU, François

CORDONNIER

8705, Lajeunesse

MATHIEU, Lucien, Enreg.

MARCHAND-TAILLEUR

2251, Frontenac
FR 1803

'CHEZ GEORGES'

SALLE A MANGER

350 est, Craig
MA 0730

MORIN, LOUIS-PHILIPPE c.p.a.

Comptable Public Licencié,

335, Boulevard Charest,
Québec

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
HA. 1336

POULIN, J.-Aimé

ARCHITECTE

63, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TEL. 1391

DUROCHER, Jos.-Armand

CHIMISTE

437, St Vincent
LA 7715

ROBERT, Paul-Emile

Représentant de la "Laurentienne"

934, est Ste-Catherine
PL 6700

LUC BEAUREGARD

Représ. de la Laurentienne

4052, rue Cartier
Bur. PL 6700 Rés. AM. 7779

Salaison MAISONNEUVE

BACON marque "MORIN"

1430, De LaSalle
CL 4086-7

GAUTHIER, Art.

EPICIER-BOUCHER

3461 est, Ste Catherine
AM 3015

SALVAIL, Albéric

EPICIER-BOUCHER

3648, Adam
AM 3031

GODIN, Raymond

AVOCAT

4 est, Notre Dame
LA 1159

SANSOUCY, Alb.

EPICIER-BOUCHER

3946, Adam
FA 3607

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

LIMITÉE

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels

"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine
Montréal

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ELECTRIQUES ET AUTOGENES, ETC.

206, RUE DU PONT - - QUEBEC

LE BLOC

Le meilleur hebdomadaire politique et littéraire de la province. Chaque semaine, il apporte une réponse à l'inquiétude nationale.

Abonnement : 6 mois, \$1. — 12 mois, \$2.

Directeur : **LEOPOLD RICHER**

438, rue St-François-Xavier, Montréal, BE. 3091

L'Action Nationale

REVUE MENSUELLE

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

DIRECTION et ADMINISTRATION

C. P. 1524 - - Place d'Armes, Montréal



On communique avec l'administrateur de la revue, Jean Drapeau, à son bureau : ch. 603, 4^e est, rue Notre-Dame, Montréal. Téléphone : MArquette 2837.

L'abonnement est de \$2.00 par année

Pour l'étranger : \$2.50 par année

Abonnement de soutien : \$5.00 par année

Tous droits réservés, Ottawa, 1933.

Lisez régulièrement

" LA VERITE "

La meilleure revue de jeunesse

DIRECTION :

LES JEUNES LAURENTIENS

152 est, rue Notre-Dame, Montréal

MARquette 5539

Tél. HA. 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT

AVOCATS

511 Place d'Armes,

Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64 ave Nelson, Outremont,

Tél. DO. 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390 boul. Pie IX, Tél. CL. 3580

UN BREUVAGE DES PLUS
DÉLICIEUX !

N'importe où . . .
N'importe quand . . .

LE
NECTAR
Mousseux
CHRISTIN

est le breuvage
idéal.

C'est un produit
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA
Bière d'Epinette Christin

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal